

PROCES - VERBAL

CONSEIL D'EXPLOITATION DES PORTS D'HYERES

Séance du MERCREDI 23 FEVRIER 2022 à 14h00

Salle du Conseil Municipal



VILLE D'HYÈRES

LES PALMIERS

SERVICE DES PORTS

FICHE DE PRESENCE

Etaient présents :

Monsieur BRUNEL, Adjoint délégué aux Ports, Plages et Iles
Monsieur ROUX, 1er Adjoint – Adjoint aux Sports, Associations, Anciens combattants
Monsieur BERNARDI Conseiller Municipal Délégué aux Ports, Plages, Iles, Travaux portuaires, Tourisme
Monsieur COLIN, Conseiller Municipal délégué aux Sports Scolaires
Monsieur GIRARDO, Adjoint aux Travaux, Bâtiments, Déchets, Propreté, Economie, Emploi
Madame PRESTAT, Conseillère Municipale, suppléante de Mme MANA
Monsieur FOUQUE, Conseiller Municipal délégué aux Sports de Plein Air
Monsieur FRATELLIA, 9^{ème} adjoint
Monsieur CORNILEAU, 7^{ème} Adjoint
Monsieur LAZAYGUES, Représentant de l'Association des Usagers du Port d'Hyères
Madame CURNILLON, Présidente de l'Association Nautique de l'Aiguade
Monsieur PARICHAULT, Représentant de l'Association Nautique du Port de l'Aiguade
Monsieur THEVENIN, Président de la société nautique et des Pêcheurs Plaisanciers La Capte – Les Pesquiers
Monsieur JOURDAN, suppléant de la Société Nautique du Port Auguier
Monsieur MAZZELLA, Représentant de la Fédération Régionale des Activités Nautiques, Pêche, Plaisance
Monsieur POLENZANI, Suppléant-Représentant de la Fédération Régionale des Activités Nautiques, Pêche, Plaisance
Madame COLL, Co-Présidente de la Fédération Varoise des Activités Nautiques, Environnement
Madame VIZIALE, Présidente de l'association des amis du Niel

Etaient invités :

Monsieur INFANTE, Président de l'Association Hyéroise des Professionnels du Nautisme
Monsieur L'HENAFF, Directeur des Ports
Madame SELLAOUI, Directrice Adjointe des ports
Monsieur WERBER, Directeur Général Adjoint
Madame CADIOU, Service des ports
Madame HOET, Service des ports

Etaient excusés :

Madame MANA, 6^{ème} Adjointe aux Finances, Personnel
Monsieur CAZALI, Directeur des Finances de la Mairie d'Hyères
Monsieur GRIMARD, Service des ports

Envoi des Convocations par mail le 02 Février 2022

Envoi des Documents par mail le 11 Février 202

ORDRE DU JOUR

1. Désignation du secrétaire de séance
2. PORTS D'HYERES - St PIERRE – L'AYGUADE –LA CAPTE – AUGUIER- LE NIEL
Validation du compte-rendu de la séance précédente
3. PORTS D'HYERES- St PIERRE – L'AYGUADE –LA CAPTE-AUGUIER- LE NIEL
Projets de Délibérations : Rapport d'orientation budgétaire
4. PORTS D'HYERES- St PIERRE –L'AYGUADE –LA CAPTE-AUGUIER-LE NIEL
Plan de réception et de traitement des déchets- Modificatif
5. PORTS D'HYERES -St PIERRE – L'AYGUADE –LA CAPTE – AUGUIER- LE NIEL
Projet de Délibération : Modification des statuts des régies des Ports St Pierre, l'Ayguade, La Capte, Auguier et le Niel.
6. PORTS D'HYERES- St PIERRE- L'AYGUADE –LA CAPTE – AUGUIER-LE NIEL
Projet de Délibération : Désignation des membres des Conseils d'Exploitation des régies à autonomie financière des Ports St Pierre, l'Ayguade, La Capte, Auguier et le Niel.
7. PORTS D'HYERES- St PIERRE- L'AYGUADE –LA CAPTE – AUGUIER-LE NIEL
Projet de Délibération : Régies à autonomie financière des Ports d'Hyères- Recrutement d'agents en contrat de droit privé à durée déterminée.
8. PORTS D'HYERES- St PIERRE- L'AYGUADE –LA CAPTE – AUGUIER-LE NIEL
SERVICE ACHATS: Projet de Délibération : - Acquisition et maintenance de l'ensemble du parc de photocopieurs de la Ville d'Hyères, services municipaux, établissements scolaires, service des Ports – Marché mixte - Mise en appel d'offres ouvert
9. PORTS D'HYERES- St PIERRE- L'AYGUADE –LA CAPTE – AUGUIER-LE NIEL
INFRASTRUCTURES ET SYSTEMES NUMERIQUES: Projet de Délibération - Extension, déploiement et maintenance des installations THD, vidéoprotection et périphériques urbains connectés de la Commune d'Hyères – Accord-cadre à bons de commande - Mise en appel d'offres ouvert

QUESTIONS DIVERSES

M. BRUNEL ouvre la séance à 14h06 et procède à l'appel. Le quorum étant atteint, l'ordre du jour peut être abordé.

QUESTION 1- DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE :

Comme le rappelle M. BRUNEL, il est d'usage d'alterner la nomination du secrétaire de séance entre élus et représentants d'association. Il invite donc un élu à se présenter. M. COLIN se propose.

VOTE : POUR : UNANIMITE - M.COLIN est désigné secrétaire de séance

QUESTION 2- PORTS D'HYERES: ST PIERRE – LA CAPTE – AUGUIER – L'AYGUADE-LE NIEL : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'EXPLOITATION DU 23 DECEMBRE 2021.

M.BRUNEL propose l'approbation du compte-rendu du dernier Conseil d'Exploitation.

Aucune remarque n'étant faite, M. BRUNEL passe aux voix

VOTE pour St PIERRE : POUR : UNANIMITE

VOTE pour L'AYGUADE : POUR : UNANIMITE

VOTE pour LA CAPTE : POUR : UNANIMITE

VOTE pour AUGUIER : POUR : UNANIMITE

QUESTION 3- PORTS D'HYERES:- ST PIERRE -L'AYGUADE -LA CAPTE -AUGUIER-LE NIEL : PROJET DE DELIBERATION : RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

M.BRUNEL indique que le rapport d'orientation budgétaire (ROB) permet de discuter des orientations budgétaires qui préfigureront les priorités déclinées dans le projet de budget primitif et d'être informé sur l'évolution de la situation financière de la collectivité. Le ROB doit comprendre des informations sur l'analyse rétrospective, prospective, sur les principaux investissements et sur le niveau de la dette et son évolution.

La parole est passée à M. L'HENAFF qui commente une projection du résumé des ROB (documents projetés mis en annexe) qui ont été présentés en Conseil Portuaire.

M. L'HENAFF indique que ce Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) sert de base au Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) qui est un exercice réglementaire imposé par le code général des collectivités territoriales. Il préfigure l'examen du budget primitif qui aura lieu au mois de Mars.

M. L'HENAFF précise que des grandes lignes de travail ont été indiquées dans ce document. Elles seront présentées dans le courant de l'année et permettront l'élaboration d'un PPI – Plan Pluriannuel d'Investissement- à 5 ans, donnant une plus grande lisibilité sur l'organisation et le devenir des ports d'Hyères.

M.L'HENAFF fait état des problématiques suivantes :

- Port de L'AYGUADE : Fragilité financière du port qui a pu équilibrer son budget grâce à une aide gouvernementale reçue fin 2021. Elle a été perçue au titre d'aide sur la baisse des recettes liées à la crise sanitaire. M. L'HENAFF insiste sur l'importance de cette somme perçue non-prévue qui a permis d'équilibrer le budget.

- Port AUGUIER : Port très sensible à l'invasion de posidonies nécessitant des opérations de dragage aux coûts importants pesant sur la section d'exploitation.

- Port de LA CAPTE : Aucune décision de l'Etat n'a été rendue à ce jour concernant les travaux de modification de la digue,

M. THEVENIN s'interroge sur la possibilité de décaler le remplacement des mouillages prévus cette année, compte-tenu du blocage des travaux de modification de la digue. M. L'HENAFF indique que les mouillages dont les changements sont projetés, ne sont pas dans la zone de modification de la digue. Il y a néanmoins un diagnostic en cours pour motiver d'éventuels changements. Ces remplacements sont donc prévus mais ne seront effectués qu'en cas de besoin.

- Port du NIEL : Contexte particulier en raison de sa reprise en régie alors que les comptes de fin d'exercice 2021 de la CCI ne sont, pour l'heure, pas connus. Il sera ajouté au PPI du Port du NIEL, certains travaux préconisés sur la fiche N° 15 de l'Opération Grand Site qui entrent dans le champ de compétence portuaire (ex : rénovation de la capitainerie).

M.BRUNEL procède au vote :

VOTE pour St PIERRE : POUR : UNANIMITE

VOTE pour L'AYGUADE : POUR : UNANIMITE

VOTE pour LA CAPTE : POUR : UNANIMITE

VOTE pour AUGUIER : POUR : UNANIMITE

VOTE pour LE NIEL : POUR : UNANIMITE

M.BRUNEL précise que l'ensemble des travaux de dragage sera transféré en section d'exploitation afin de régulariser la situation comptable, ce qui aura pour effet d'alléger la section d'investissement de chacun des ports concernés.

QUESTION 4- PORTS D'HYERES : ST PIERRE -L'AYGUADE -LA CAPTE -AUGUIER- LE NIEL
PLAN DE RECEPTION ET DE TRAITEMENT DES DECHETS -MODIFICATIF

M. BRUNEL explique que le plan de réception et de traitement des déchets d'exploitation des navires est le document de référence permettant à l'ensemble des usagers des ports de connaître les dispositions prises par les ports en matière de collecte des déchets, les services disponibles et leurs conditions d'utilisation.

Il passe la parole à Mme SELLAOUI qui rappelle que ce plan a été présenté en Novembre 2020 avec une validité triennale, soit jusqu'en 2023.

Mme SELLAOUI précise toutefois, qu'en raison de la reprise en gestion du Port du Niel par la Commune, et la nécessité de prendre en compte les installations de collecte nouvellement mises en place au Port St Pierre, il convient d'actualiser le plan de réception des déchets.

Aucune autre observation n'étant faite, M.BRUNEL passe aux voix

VOTE pour St PIERRE : POUR : UNANIMITE

VOTE pour L'AYGUADE : POUR : UNANIMITE

VOTE pour LA CAPTE : POUR : UNANIMITE

VOTE pour AUGUIER : POUR : UNANIMITE

VOTE pour LE NIEL : POUR : UNANIMITE

QUESTION 5 -PORTS D'HYERES: ST PIERRE -L'AYGUADE - LA CAPTE- AUGUIER -LE NIEL :
PROJET DE DELIBERATION : MODIFICATION DES STATUTS DES REGIES A AUTONOMIE FINANCIERE DES PORTS D'HYERES

M. BRUNEL indique que le fonctionnement des réunions du Conseil d'Exploitation a fait apparaître la nécessité de désigner des membres supplémentaires pour permettre une plus grande représentativité des différents acteurs du domaine portuaire sur le territoire communal, dont notamment le secteur économique.

M.BRUNEL explique qu'il a été fait droit à l'Association Hyéroise des Professionnels du Nautisme qui souhaitait être représenté à ces différents conseils.

Il convient par conséquent:

- De porter à dix le nombre de représentants du Conseil Municipal au lieu des neuf membres actuels, ainsi qu'à dix membres suppléants au lieu des neuf actuels ;

- De porter à huit le nombre de personnes qualifiées dans les domaines économiques, touristiques ou nautiques au lieu des sept actuelles, ainsi qu'à huit suppléants au lieu des sept actuels.

En l'absence de question, M.BRUNEL procède au vote :

VOTE pour St PIERRE : POUR : UNANIMITE
VOTE pour L'AYGUADE : POUR : UNANIMITE
VOTE pour LA CAPTE : POUR : UNANIMITE
VOTE pour AUGUIER : POUR : UNANIMITE
VOTE pour LE NIEL : POUR : UNANIMITE

QUESTION 6 – PORTS D'HYERES : ST PIERRE -L'AYGUADE – LA CAPTE- AUGUIER- LE NIEL : PROJET DE DELIBERATION : COMPOSITION DU CONSEIL D'EXPLOITATION DES REGIES A AUTONOMIE FINANCIERE DES PORTS D'HYERES - MODIFICATIF

M. BRUNEL indique que ce projet de délibération fait suite au précédent validant la modification des statuts des régies des Ports d'Hyères

Il est donc proposé de procéder aux désignations modificatives et supplémentaires suivantes :

REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL :

Désignation modificative :

Titulaire : Mme Véronique BERNARDINI, 2ème adjointe
En remplacement de Mme Sophie MANA, 6ème adjointe

Désignations supplémentaires :

Titulaire : Mme Valérie BATTESTI, 8ème adjointe
Suppléant : Mme Emilie PAPAEO, Conseillère municipale déléguée

PERSONNES QUALIFIEES DANS LES DOMAINES ECONOMIQUES, TOURISTIQUES OU NAUTIQUES :

Désignation supplémentaire :

Monsieur le Président de l'Association Hyéroise des professionnels du nautisme (AHPN), ou son représentant

M. BRUNEL précise qu'à l'issue du Conseil municipal, le président de l'AHPN désignera le membre titulaire et son suppléant qui siègeront au Conseil d'Exploitation.

Aucune remarque n'étant plus faite, M. BRUNEL passe aux voix.

VOTE pour St PIERRE : POUR : UNANIMITE

VOTE pour L'AYGUADE : POUR : UNANIMITE

VOTE pour LA CAPTE : POUR : UNANIMITE

VOTE pour AUGUIER : POUR : UNANIMITE

VOTE pour LE NIEL : POUR : UNANIMITE

QUESTION 7 –PORTS D'HYERES : ST PIERRE -L'AYGUADE – LA CAPTE- AUGUIER- LE NIEL:
PROJET DE DELIBERATION : REGIE A AUTONOMIE FINANCIERE DES PORTS D'HYERES-
RECRUTEMENT D'AGENTS EN CONTRAT DE DROIT PRIVE A DUREE DETERMINEE.

M.BRUNEL explique qu'afin de permettre la continuité et le bon fonctionnement des services, le port peut être amené à recruter du personnel pour répondre à des besoins occasionnels ou saisonniers. Au regard de la nature de l'activité de la régie, qui présente un caractère industriel et commercial, tout recrutement s'effectue sous la forme de contrat de travail de droit privé régi par le Code du Travail.

M.BRUNEL propose d'autoriser Monsieur le Maire, pour la durée de son mandat, à procéder, en tant que de besoin, au recrutement d'agents en contrat de droit privé à durée déterminée.

Aucune remarque n'étant plus faite, M. BRUNEL passe aux voix.

VOTE pour St PIERRE : POUR : UNANIMITE

VOTE pour L'AYGUADE : POUR : UNANIMITE

VOTE pour LA CAPTE : POUR : UNANIMITE

VOTE pour AUGUIER : POUR : UNANIMITE

VOTE pour LE NIEL : POUR : UNANIMITE

QUESTION 8 – PORTS D’HYERES : ST PIERRE -L’AYGUADE – LA CAPTE- AUGUIER- LE NIEL:
SERVICE ACHATS- PROJET DE DELIBERATION : ACQUISITION ET MAINTENANCE DE
L’ENSEMBLE DU PARC DE PHOTOCOPIEURS DE LA VILLE D’HYERES, SERVICES MUNICIPAUX,
ETABLISSEMENTS SCOLAIRES, SERVICE DES PORTS- MARCHE MIXTE-MISE EN APPEL
D’OFFRES OUVERT.

M. BRUNEL rappelle que le marché relatif à l’acquisition et maintenance de l’ensemble du parc de photocopieurs de la ville est arrivé à son terme depuis le 5 mars 2020.

Il convient donc de lancer dès à présent une procédure d’appel d’offres ouvert pour attribuer le nouveau marché d’acquisition et maintenance de l’ensemble du parc de photocopieurs de la Ville, des services municipaux, des établissements scolaires, et du Service des Ports .

Cette nouvelle procédure comprend donc deux lots séparés affectés des montants annuels suivants :

Lot n° 1 : Acquisition et maintenance de copieurs neufs et maintenance du parc actuel
- Minimum : 90 000 € TTC
- Maximum : 170 000 € TTC

Lot n° 2 : Acquisition et maintenance de copieurs reconditionnés
- Minimum : 15 000 € TTC
- Maximum : 60 000 € TTC

Chaque marché sera conclu à compter de sa date de notification et jusqu’à la fin des prestations.
M.BRUNEL précise qu’il s’agit d’un marché ville à bons de commande.

Aucune question n’est posée, M.BRUNEL procède au vote :

VOTE pour St PIERRE : POUR : UNANIMITE

VOTE pour L’AYGUADE : POUR : UNANIMITE

VOTE pour LA CAPTE : POUR : UNANIMITE

VOTE pour AUGUIER : POUR : UNANIMITE

VOTE pour LE NIEL : POUR : UNANIMITE

QUESTION 9 – PORTS D'HYERES : ST PIERRE -L'AYGUADE – LA CAPTE- AUGUIER- LE NIEL: INFRASTRUCTURES ET SYSTEMES NUMERIQUES- PROJET DE DELIBERATION : EXTENSION, DEPLOIEMENT ET MAINTENANCE DES INSTALLATIONS THD, VIDEOPROTECTION ET PERIPHERIQUES URBAINS CONNECTES DE LA COMMUNE D'HYERES- ACCORD-CADRE A BONS DE COMMANDE- MISE EN APPEL D'OFFRES OUVERT

M. BRUNEL rappelle que les lots relatifs à la partie fourniture concernant l'extension, le déploiement et la maintenance des installations de vidéo protection urbaine de la commune sont arrivés à échéance le 31 décembre 2021.

M.BRUNEL précise qu'il convient de lancer une nouvelle procédure sous forme d'un accord-cadre à bons de commande.

Il sera affecté des montants annuels suivants :

- Montant minimum annuel : 40 000 € TTC
- Montant maximum annuel : 500 000 € TTC

M. THEVENIN souhaite savoir si les besoins réels du Port de LA CAPTE seront pris en compte dans ce marché ville et fait état d'un système de vidéo protection défaillant.

M. L'HENAFF indique que ce marché ville va permettre l'achat et l'installation du matériel nécessaire si le besoin est réel et avéré.

M.WERBER demande à M. THEVENIN s'il y a bien une caméra et pourquoi elle ne servirait à rien.

M. THEVENIN explique que les images sont souvent floues et les personnes peu visibles.

M.WERBER explique qu'il ne s'agit pas de la qualité de la caméra, mais d'une volonté de ces individus qui ne souhaitent pas être reconnus (cagoule, capuche, casquette) entraînant des images non-exploitablement judiciairement. M.WERBER rappelle que la loi impose de flouter les bateaux considérés comme des domiciles. Il faut toutefois continuer à déposer plainte et prévenir la Police Municipale, via le Maître de Port, pour que les images de vidéo-surveillance soient conservées en vue de la plainte.

Plus aucun commentaire n'étant fait, M.BRUNEL passe aux voix.

VOTE pour ST PIERRE : POUR : UNANIMITE

VOTE pour L'AYGUADE : POUR : UNANIMITE

VOTE pour LA CAPTE : POUR : UNANIMITE

VOTE pour AUGUIER : POUR : UNANIMITE

VOTE pour LE NIEL : POUR : UNANIMITE

L'ordre du jour étant épuisé, M.BRUNEL propose de passer aux questions diverses.

QUESTIONS DIVERSES :

1^{er} point : ABATTEMENT SUR LES TARIFS DE CARENAGE :

M.BRUNEL donne la parole à M. L'HENAFF qui souhaite évoquer la demande faite des associations de LA CAPTE, en la personne de M.THEVENIN et de L'AYGUADE, en la personne de Mme CURNILLON.

A la demande de ces 2 associations nautiques, M. L'HENAFF indique travailler sur l'abattement de 20% accordé sur les tarifs de carénage à la ZA du Port St Pierre. Il rappelle qu'il s'applique en cas de regroupement géré par ces associations nautiques, abattement uniquement sur les ailes de la saison et non pas en saison.

A la demande des présidents de ces associations, il pourrait être envisagé une modification de cette délibération au motif que l'organisation, le transport et les réservations sont gérés par les associations nautiques elles-mêmes.

Il pourrait s'agir d'un abattement sur l'ensemble de la saison et, probablement, un rabais plus important sur ces périodes d'extrémité (avant le mois de mars ou après le mois de Juin). Cela permettrait de sensibiliser les usagers à l'opportunité et à la nécessité, pour nos services, de limiter l'afflux pendant la saison. Cela favoriserait, pour ceux qui le peuvent, une programmation de travaux avant le mois de mars ou après le mois de Juin.

M. L'HENAFF indique que la modification de cette délibération pourrait intervenir lors du prochain Conseil.

2^{eme} point : POINT SUR LA ZONE DE CARENAGE DU PORT DE L'AYGUADE :

M. L'HENAFF indique avoir reçu le courrier de réponse de la Préfecture concernant l'arrêté préfectoral sur les aires de carénage. Mme CURNILLON indique ne pas l'avoir encore reçu.


M. L'HENAFF précise que suite à l'émission du rapport technique et au contexte de la réalisation du carénage sur la zone du port de l'Ayguade, il n'est pas envisageable de poursuivre ce carénage avec le risque de pollution du Roubaud.

Les services préfectoraux souhaitent donc que le carénage soit effectué sur l'aire de carénage du Port St Pierre pour éviter tous rejets dans le Roubaud. Les travaux de grutage peuvent, quant à eux, continuer.

En parallèle, les services de l'Etat demandent la justification du système et des installations de traitement de la zone de carénage du Port St Pierre.



Plus aucune question diverse n'étant posée, M. BRUNEL clôt la séance de ce conseil d'Exploitation des Ports d'Hyères à 14h43.

Pour le Maire de La Ville d'Hyères
13^{ème} adjoint, délégué aux Ports
Plages et Îles


M. Jean-Luc BRUNEL



Le secrétaire de séance,



M. COLIN Lionel



Rapport D'Orientation Budgétaire 2022

Port Saint Pierre

SOMMAIRE

Préambule	page 3
1. Contexte – Assurer la continuité en projetant l'avenir	page 4
1.1 Rétrospective 2017 – 2021	page 5
1.2 Evolution des épargnes	page 5
1.3 Politique des ressources humaines	page 6
1.4 Une dette maîtrisée	page 8
2. Les orientations budgétaires	page 9
2.1 Des recettes en augmentation	page 10
2.2 Des dépenses d'exploitation ajustées	page 12
2.3 Autofinancement	page 14
2.4 Les projets d'équipement pour un meilleur accueil	page 14
3. Annexes	page 17
Etat de l'autorisation de programme	
Tableau de synthèse du projet de budget primitif	

PREAMBULE

Cadre juridique

Le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) est un exercice réglementaire imposé par l'article L.2312-1 du code général des collectivités territoriales. Il doit avoir lieu dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif. Sans aucun caractère décisionnel, c'est une étape essentielle de la vie démocratique d'une ville.

Il permet à l'assemblée délibérante de discuter des orientations budgétaires qui préfigureront les priorités déclinées dans le projet de budget primitif et d'être informée sur l'évolution de la situation financière de la collectivité.

Le rapport d'orientation budgétaire doit comprendre des informations sur l'analyse rétrospective, prospective, sur les principaux investissements et sur le niveau de la dette et son évolution.

Pour les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport comporte, au titre de l'exercice en cours, ou, le cas échéant, du dernier exercice connu, les informations relatives à la masse salariale ainsi que la structure et l'évolution des effectifs, à l'évolution des dépenses de personnel comportant des éléments sur les composantes de la rémunération ainsi qu'à la durée effective du temps de travail.

Un exemplaire du rapport d'orientation budgétaire doit être adressé au représentant de l'Etat, à la Métropole et être publié.

Ce document est composé de deux parties : la première relative à l'exécution des budgets des années précédentes, socle pour l'élaboration des budgets à venir, et la seconde, destinée à vous exposer les choix qui ont conduit aux propositions budgétaires pour l'exercice 2022.

1. Contexte : Assurer la continuité en projetant l'avenir

La projection budgétaire est un exercice particulier dans le contexte difficile de l'enchaînement des restrictions liées aux conditions sanitaires et de l'imprévisibilité de l'action des usagers, clients portuaires et plaisanciers.

La fréquentation 2021 du port ainsi que les activités connexes ont permis de retrouver des niveaux de recettes équivalents aux années antérieures à la crise sanitaire et d'effacer la diminution des recettes de l'année 2020.

La projection annuelle budgétaire et la mise en place d'une Prospective Prévisionnelle d'Investissement (PPI) sont proposées malgré les difficultés générées par la volatilité de l'activité.

Un ajustement de ces projections sera probablement nécessaire dans le courant de l'année en fonction de la réalité de l'exécution budgétaire 2022.

Des lignes thématiques stratégiques sont proposées et sont déclinées en sous-parties détaillées ci-après cf .2.4 et alimenteront la PPI qui sera mise en place en 2022.

Les priorités d'investissement 2022 seront :

- L'amélioration de l'accueil Portuaire : Modernisation des infrastructures
- L'amélioration de la sécurité portuaire
- L'amélioration du plan d'eau et de l'environnement
- La modernisation des services

Les priorités d'exploitation 2022 seront :

- Le maintien de la stabilité des tarifs
- La proposition de supprimer le remboursement anticipé de l'emprunt affecté pour l'espace Nautique ville (pas de remboursement de pénalités) et pas d'inscription d'emprunt sur l'exercice 2022.
- Inscription des opérations de dragage en exploitation

C'est dans un contexte plus serein que les orientations budgétaires 2022 se définissent, faisant l'objet à la fois de prudence et de juste mesure pour mener à bien les missions portuaires et la réalisation des projets d'équipement attendus par les usagers.

1.1 Rétrospective 2017 - 2021

Les comptes administratifs depuis 2017 se présentent par chapitre de la manière suivante :

Chapitres	Comptes administratifs - En K€				
	2017	2018	2019	2020	Provisoire 2021
Atténuations de charges	96	60	31	19	102
Produit des services, du domaine & ventes	8 171	8 636	8 641	7 701	8 730
Subventions & participations	5				
Autres produits de gestion courante	333	381	314	307	415
Produits exceptionnels	859	91	26	9	28
Cessions d'actifs		1			48
Reprises sur provisions		845	600		305
Opérations d'ordre	11	11	11	31	18
s/total des recettes	9 475	10 026	9 624	8 066	9 645
Variation en %	14%	6%	-4%	-16%	20%
Résultat reporté	116	235	580	438	227
Total des recettes	9 592	10 261	10 204	8 504	9 872

Charges à caractère général	3 416	3 838	4 304	3 468	4 028
Charges de personnel	2 585	2 579	2 498	2 492	2 522
Autres charges de gestion courante	14	21	77	10	40
Charges financières	213	196	170	195	154
Charges exceptionnelles	103	73	79	89	75
Provisions	1 045	100	100	100	373
Impôts sur les bénéficiaires	105	240	419	189	74
Opérations d'ordre	1 241	1 347	1 449	1 441	1 647
Total des dépenses	8 721	8 393	9 096	7 985	8 914
Variation en %	10%	-4%	8%	-12%	12%

L'exercice 2021 s'est caractérisée par une augmentation des recettes courantes. Ainsi, les produits des services ont évolué de 6% entre 2017 et 2021.

Les recettes totales de l'exercice ont ainsi retrouvé le niveau de 2019 ce qui a permis de couvrir les charges qui ont, elles aussi, retrouvé le niveau d'une activité normale. Parmi ces charges, notons une augmentation sensible des dotations aux amortissements et aux provisions avec 2 M€ contre 1 M€ en 2019 (+30%).

1.2 Evolution des épargnes

L'épargne brute correspond au solde des opérations réelles de la section d'exploitation, y compris les intérêts de la dette et elle constitue la ressource interne dont dispose la collectivité pour financer à la fois le remboursement en capital de la dette [équilibre réel] et son équipement au travers de l'épargne nette. C'est un indicateur qui permet de mesurer la bonne santé financière de la section d'exploitation et de connaître la capacité à investir.

Ces dernières années, notre équipe a décidé d'agir modérément sur les tarifs. Les dernières augmentations de 1% sont intervenues en 2017 et 2018. Cette décision implique d'effectuer des choix de gestion permettant de garantir de bons niveaux d'épargnes comme le montre le tableau ci-dessous.

	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	Provisoire 2021
Recettes réelles d'exploitation (hors cessions)	9 464	10 014	9 613	8 036	9 580
Dépenses réelles d'exploitation	7 481	7 046	7 647	6 543	7 267
Epargne brute	1 983	2 968	1 966	1 492	2 313
Remb. En capital de la dette	842	863	976	1 135	1 197
Epargne nette	1 142	2 105	990	357	1 117
Taux d'épargne brute	20,95%	29,64%	20,46%	18,57%	24,15%
Capital restant dû au 31/12	8 044	7 180	9 544	9 701	8 861
Capacité de désendettement	4,06	2,42	4,85	6,50	3,83

Ainsi, entre 2017 et 2020, le taux d'épargne est relativement stable avec une moyenne de 20 %. L'année 2018 s'est remarquable avec un taux d'épargne à 30 %, **effet de la reprise d'une provision conséquente**.

En 2021, le taux se calcule à 24%, du fait de l'augmentation des recettes face à une maîtrise des charges.

Ces bons niveaux ont permis de recourir à l'emprunt de manière modérée et d'afficher une capacité de désendettement qui ne dépassait pas les 5 années jusqu'en 2019. En 2020, du fait de la baisse de l'épargne brute, ce ratio se calcule à 6,50, mais il est resté bien éloigné du seuil d'alerte des 12 années. En 2021, avec une hausse de l'épargne nette et une baisse du Capital Restant Dû, ce ratio redescend à 3,83.

Rappelons que la capacité de désendettement correspond à la vitesse en nombre d'années, à laquelle la collectivité rembourse l'intégralité de son stock de dette via le volume de son épargne brute. Il s'agit donc du rapport entre l'épargne brute (hors résultat reporté) et le Capital Restant Dû au 31 décembre de l'année.

1.3 La politique des ressources humaines

Le personnel affecté à la gestion des ports est composé d'agents permanents et de saisonniers.

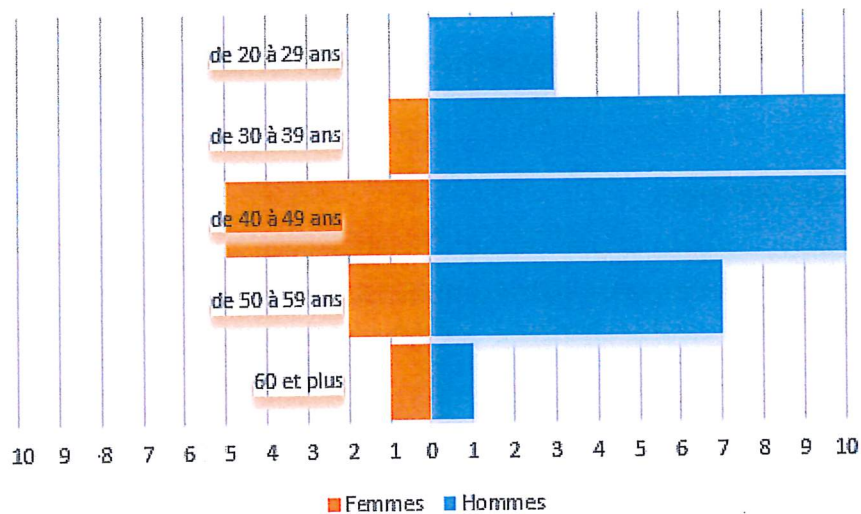
De plus, le personnel communal, qui assure une partie de la gestion du budget du port, impacte le budget du port Saint-Pierre au travers d'une refacturation qui représentait 490 K€ en 2021.

La masse salariale totale représentait en 2021, 35% des dépenses réelles d'exploitation alors qu'elle représentait 38% en 2020.

- Le personnel permanent

Au 31 décembre 2021, le personnel permanent représentait 41,5 agents. Cet effectif tient compte d'un contrat à durée déterminée pour le remplacement d'un agent administratif en arrêt maladie longue période. Ce contrat devrait perdurer encore une partie de l'année 2022.

Les hommes représentent environ 80% du personnel et la tranche d'âge 40-49 ans est majoritaire.



41% d'agents relèvent de la fonction publique territoriale et 59% sont des contrats de droit privé ou public.

Effectifs au 31/12	2018	2019	2020	2021
FPT	23	21	20	17
CDD + CDI	17,5	19,5	22,5	24,5
Total	40,5	40,5	42,5	41,5
Masse salariale	1 954 872	1 950 633	1 997 804	2 009 430

Les agents de catégorie C et assimilés représentent 88% des effectifs, ceux de catégorie B, 7%, et ceux de catégorie A, 5%.

Catégorie	Sexe		Total	%
	F	H		
A	1	1	2	5%
B	1	2	3	7%
C	7	29,5	36,5	88%
Total	9	32,5	41,5	100%

Enfin, 3 agents ont opté pour un temps partiel ce qui représente 7% de l'effectif.

S'agissant du temps de travail, la durée hebdomadaire de base est fixée à 35 heures principalement réparties sur 5 jours pour le personnel administratif.

Les horaires du personnel non administratif sont établis de manière à s'adapter à la saisonnalité de l'activité et aux nécessités de continuité de service public. Ainsi, une présence en capitainerie est assurée

7/7J à l'année. Les services techniques, les zones d'activités et d'avitaillement assurent ce même niveau de service en saison.

Le passage aux 37 heures à compter du 1er janvier 2022 ne génère aucune modification budgétaire et permettra d'améliorer la continuité du service public.

- Le personnel saisonnier

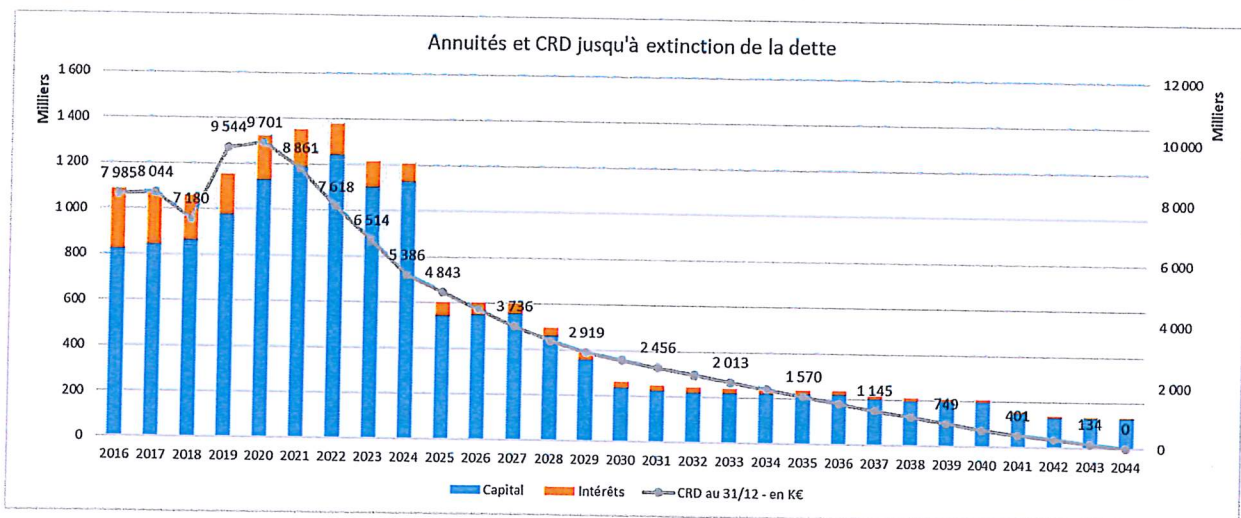
Durant la saison estivale, le service des ports complète son effectif d'agents saisonniers répartis entre les capitaineries, les services techniques et les zones d'activités. La moyenne est habituellement de 66 mois d'emplois saisonniers. En 2020, c'est un total de 57 mois qui a été affecté à l'accroissement d'activité saisonnière.

Pour 2022, la stratégie proposée est d'intégrer dans les effectifs un agent portuaire polyvalent supplémentaire et de développer la polyvalence au sein des équipes en places afin de permettre une perméabilité entre les services existants et satisfaire la charge de travail selon les pics de saisons. Cet ajustement, corrélé avec une réorganisation des saisonniers permettra en 2022 de baisser le quota à 41 mois d'emplois saisonniers sans baisse de la qualité du service proposé.

1.4 Une dette maîtrisée

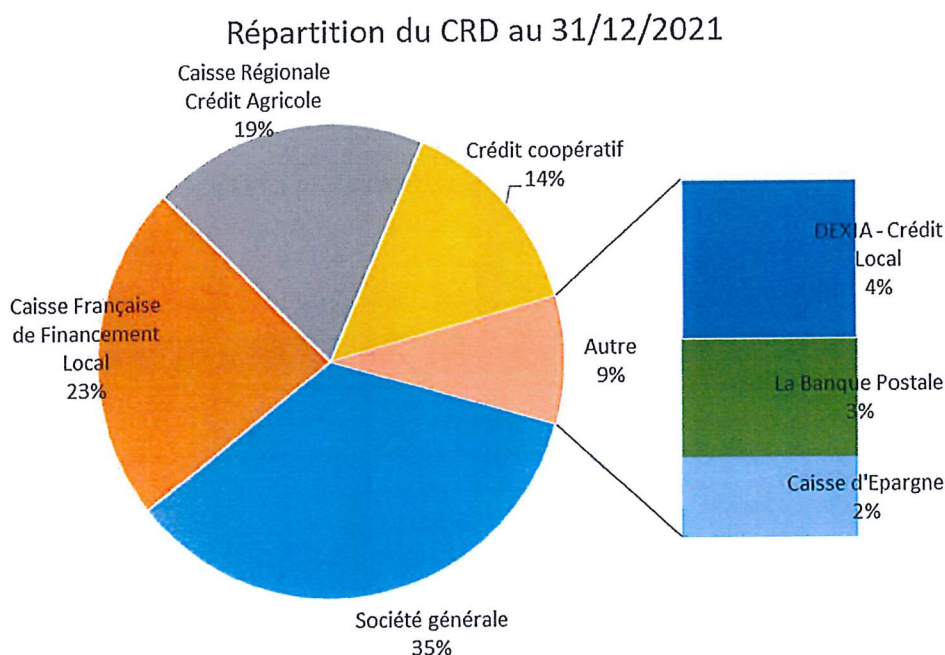
Au 31 décembre 2021 le capital restant dû s'élevait à 8,9 M€ compte tenu du dernier emprunt souscrit de 350 K€ (La Banque Postale – 15 ans au taux fixe de 0,67%) pour le financement du nouvel élévateur à bateaux et de la station carburants sur pontons flottants.

A titre indicatif, le graphe ci-dessous indique le niveau des annuités et du CRD jusqu'à extinction de la dette. Cette tendance est modifiée chaque année en fonction des emprunts réellement contractés.



Ce graphique montre une chute importante de l'annuité en 2025 correspondant à trois fins de contrats. Entre 2027 et 2029, ce sont cinq autres contrats qui arriveront à échéance. Cette situation pourra offrir au port des possibilités de recours à l'emprunt pour le financement de son programme d'équipement.

Le capital restant dû se répartit entre six partenaires financiers et son taux moyen est de 1,66%.



Sur les 15 contrats de prêt qui sont affectés au port Saint-Pierre, 12 sont à taux fixe (soit 89% du CRD), ce qui limite l'impact sur les charges financières en cas d'évolution défavorable des taux.

La charte de bonne conduite classe les emprunts selon les risques qu'ils font porter sur les collectivités locales. Ainsi, 92 % de la dette sont classifiés A1 « risque faible » (taux fixe et variable simple ; indices zone euro). Les 8% restant sont classifiés C1 (option d'échange ; indices zone euro).

2. Les orientations budgétaires

La crise sanitaire est venue perturber les budgets depuis 2020. Une série d'exonérations a permis en 2020 d'accompagner au mieux nos professionnels dans la continuité des actions menées par l'Etat : exonération totale des droits de terrasses, l'équivalent d'un trimestre pour les locaux du Centre Commercial du Nautisme. Au total, l'impact financier a été d'environ 1 M€. En 2021, les exonérations se sont limitées à 6 mois sur les droits de terrasses soit un impact de 140 K€.

Le budget 2022 a été construit sur une activité normale :

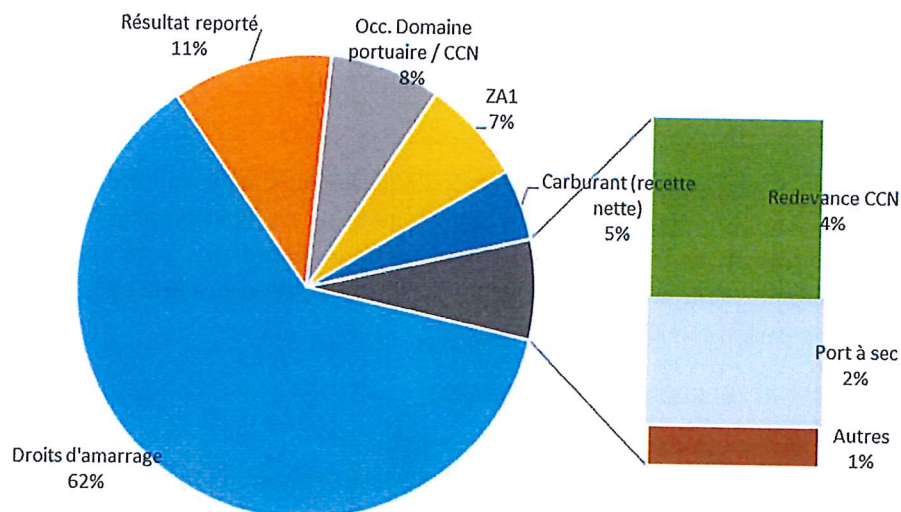
- En recettes : Stabilité des tarifs sans aucune exonération
- En dépenses : Hausse des prix de l'énergie et de certaines fournitures et démarrage de l'opération de dragage du bassin n°3.

Dans ces conditions, les recettes d'exploitation sont estimées à 10,6 M€ et les dépenses à 10,2 M€ comme le montre la synthèse par chapitre ci-dessous.

Chapitres	Crédits 2021 = BP + DM	CA provisoire 2021	Projection 2022	V°BP 2022/ Crédits 2021	V° BP 2022/CA 2021
Résultat reporté	227	227	958	322%	322%
Atténuations de charges	108	102	12	-89%	-88%
Produit des services, du domaine & ventes	8 537	8 730	9 125	7%	5%
Autres produits de gestion courante	420	415	415	-1%	0%
Produits exceptionnels	46	28	0	-100%	-100%
Reprises sur provisions	300	305	16	-95%	
Opérations d'ordre	18	18	25	40%	42%
Total des recettes - en K€	9 655	9 825	10 552	9%	7%
Charges à caractère général	4 180	4 028	4 777	14%	19%
Charges de personnel	2 554	2 522	2 586	1%	3%
Atténuat. de produits		0	7		
Autres charges de gestion courante	41	40	20	-51%	-50%
Charges financières	156	154	136	-12%	-11%
Charges exceptionnelles	77	75	160	108%	113%
Provisions	373	373	385	3%	3%
Impôts sur les bénéfices	75	74	307	309%	316%
Opérations d'ordre	1 681	1 647	1 788	6%	9%
Total des dépenses - en K€	9 136	8 914	10 166	11%	14%
Virement à la section d'investissement	519		386		

2.1 Des recettes en augmentation

Nos recettes pour la section d'exploitation sont prévues à hauteur de 10,6 M€ qui se ventilent ainsi :



- Résultat reporté

L'excellent résultat reporté de 958 K€ s'explique surtout par l'absence d'affectation de résultat à la section d'investissement (solde de clôture positif).

- La vente de carburant

Les recettes 2021 ont enregistré leur meilleur niveau avec 2,2 M€ du fait de la mise en fonction durant la saison estivale de la station carburant sur pontons flottants.

La prévision pour 2022 tient compte non seulement du fonctionnement des deux stations mais aussi de l'augmentation du prix des carburants. Ainsi, la prévision sera de 2,5 M€ en recettes pour 2,1 M€ d'achat.

	2017	2018	2019	2020	2021	Projection 2022
Vente carburant	1 681 249	2 145 693	2 108 721	1 777 865	2 159 228	2 520 250
Evolution	2,44%	27,62%	-1,72%	-15,69%	21,45%	16,72%

- Les produits de services

Parmi ces produits, figurent les redevances d'amarrage qui représentent la majorité des recettes. Elles sont complétées notamment par les prestations des zones d'activités et la cale de mise à l'eau.

L'estimation du produit pour 2022 représente une somme de 6 M€.

	2017	2018	2019	2020	2021	Projection 2022	V° 2022/2021
Abonnés	2 526 362	2 500 589	2 482 472	2 338 518	2 440 954	2 435 000	0%
Passagers	2 484 235	2 553 211	2 641 331	2 544 484	2 767 504	2 700 000	-2%
ZA	624 838	608 716	592 256	523 587	613 978	610 000	-1%
Port à sec	198 864	203 736	211 126	202 872	215 230	215 000	0%
Cale de mise à l'eau	40 592	40 239	32 094	34 730	45 875	40 000	-13%
TOTAL	5 874 891	5 906 491	5 959 279	5 644 191	6 083 541	6 000 000	
Evolution	2,21%	0,54%	0,89%	-5,29%	7,78%	-1,37%	

Les prévisions de recettes afférentes à l'occupation du domaine portuaire seront en augmentation puisqu'il n'y aura cette année aucune exonération des droits de terrasses.

	2017	2018	2019	2020	2021	Projection 2022	V° 2022/2021
Terrasses, étalages, marchés	386 872	384 967	373 110	87 137	238 642	377 000	58%
Parking SB20	0	0	0	9 880	7 280	7 280	0%
TOTAL	386 872	384 967	373 110	97 017	245 922	384 280	
Evolution	1,92%	-0,49%	-3,08%	-74,00%	153,48%	56,26%	

La refacturation des frais, que ce soit aux ports annexes ou au Centre Commercial du Nautisme, représente une somme de 114 K€.

- Les dépendances du domaine portuaire

Près des trois quarts de ces recettes proviennent des redevances d'occupation du Centre Commercial du Nautisme avec un produit de 291 K€. Cette estimation tient compte de la révision du tarif décidée par délibération n° 8 du 19 novembre 2021.

	2017	2018	2019	2020	2021	Projection 2022	V° 2022/2021
CCN	278 125	281 584	216 595	224 420	305 230	290 700	-5%
SOMAT, TLV, SNSM)	55 312	56 418	57 838	44 426	58 973	58 966	0%
Parking	39 099	43 347	39 878	37 723	50 731	47 000	-7%
TOTAL	372 536	381 349	314 311	306 569	414 934	396 666	
Evolution	14,19%	2,37%	-17,58%	-2,46%	35,35%	-4,40%	

- Les autres produits

Il s'agit principalement de reprises de provisions sur créances douteuses devenues sans objet pour 16 K€.

2.2 Des dépenses d'exploitation ajustées

La qualité d'accueil et du service doivent être maintenue à un haut niveau d'exigence ce qui nous contraints à poursuivre nos efforts en matière de gestion : optimisation des coûts des prestations, modification d'organisations, maîtrise de la masse salariale.

- Charges de la zone carburant

La prévision d'achat de carburant est estimée à partir des volumes vendus en 2021 au prix du marché actuel. C'est donc une somme de 2,1 M€ qui sera proposée au BP 2022.

- Les autres charges générales

Ces charges représentent 32% des dépenses réelles d'exploitation avec une enveloppe de 2,7 M€ contre 2,2 M€ mandatés en 2021. Cette augmentation s'explique par l'inscription de la première tranche des travaux de dragage du bassin n°3 estimée à 400 K€. Cette opération, évaluée à 1 M€, fera l'objet d'une ouverture d'une autorisation d'engagement sur 2 exercices comptable (AE/CP).

Parmi ces charges figurent notamment toutes les dépenses d'entretien des quais, plans d'eau, bâtiments, véhicules et matériels, les charges fiscales (hors impôt sur les bénéfices).

- Les charges de personnel

La gestion des ressources humaines continue de s'exercer dans un cadre budgétaire rigoureux. La masse salariale est estimée à 2,1 M€. Celle-ci tient compte des réalisations constatées en 2021 de 2 M€ ainsi que :

- La prise en compte en année pleine des derniers recrutements
- Le recrutement d'un agent affecté au grutage à la zone d'activité et, durant la saison estivale, à la surveillance des plans d'eau (Bosco)
- Diminution du nombre de saisonniers
- L'application du GVT (Glissement Vieillesse Technicité) pour les agents de la fonction publique territoriale

Ce chapitre enregistre aussi la refacturation du budget principal dont la prévision est de 485 K€ contre une inscription de 513 K€ au budget 2021.

Le contexte de crise sanitaire et la multiplication des initiatives rendent aléatoire toute anticipation sur les éventuelles mesures qui pourraient être prises en faveur notamment du pouvoir d'achat.

- Les charges financières

Grâce à un recours limité à l'emprunt ces dernières années, les intérêts de la dette représente moins de 2 % des dépenses réelles d'exploitation avec 136 K€.

- Les autres charges

Les autres charges rassemblent des charges habituelles comme le passage de titres en pertes sur créances irrécouvrables (20 K€), la subvention attribuée à la SNSM (18 K€), des remboursements ou régularisations diverses (12 K€) mais aussi la poursuite du provisionnement de certaines lourdes charges, à savoir :

- 69 K€ pour les créances douteuses
- 93 K€ pour le risque contentieux indemnitaire – délibération n° 1 du 28/05/2021
- 223 K€ pour le rehaussement de plusieurs quais - délibération n° 25 du 02/04/2021

De plus, la somme de 136 K€ a été portée au budget, afin de restituer aux commerçants du Centre Commercial du Nautisme les sommes surfacturées au titre des loyers entre 2016 et 2021, conformément à la délibération n° 8 du 19 novembre 2021

Enfin, au regard du bénéfice dégagé à l'issue de l'exercice 2021, l'inscription au titre de l'impôt sera de 307 K€ contre 72 K€ payés en 2021, puisque calculé sur l'année COVID de 2020.

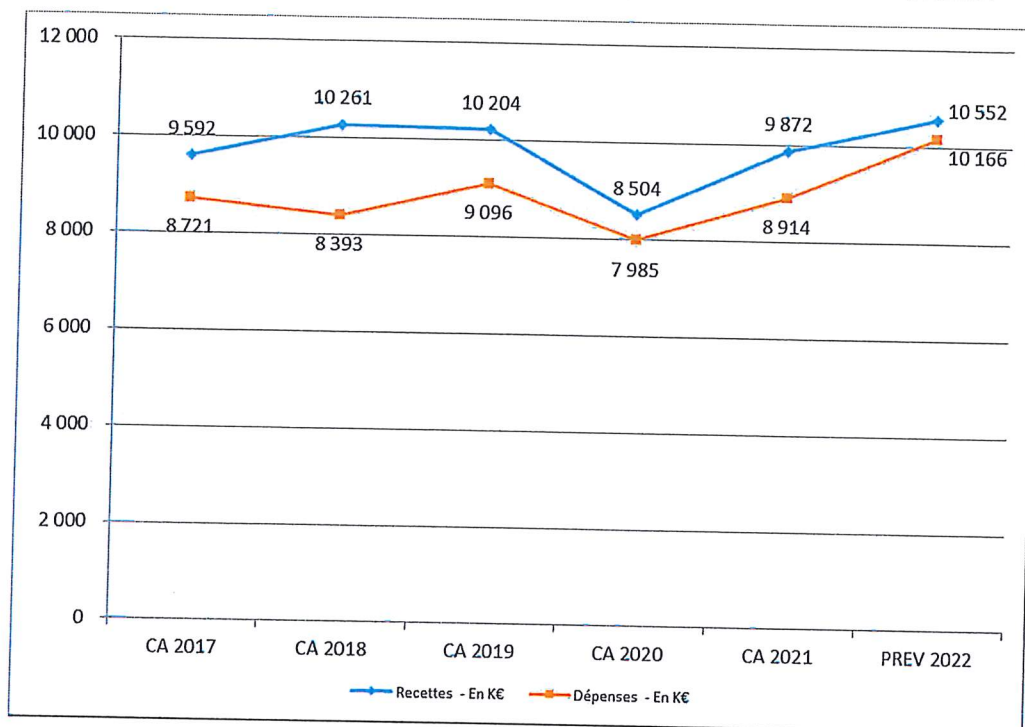
Depuis 2017, cette charge évolue de la manière suivante :

2017	2018	2019	2020	2021	2022
104 685	235 487	419 476	189 158	-12 026	307 000

Le montant réel ne sera connu qu'après l'élaboration de la liasse fiscale par l'expert-comptable.

2.3 Autofinancement

L'évolution des charges et des produits se présente synthétiquement de la manière suivante :



Le virement de la section d'exploitation vers la section d'investissement sera d'environ 386 K€ contre 519 K€ au budget 2021.

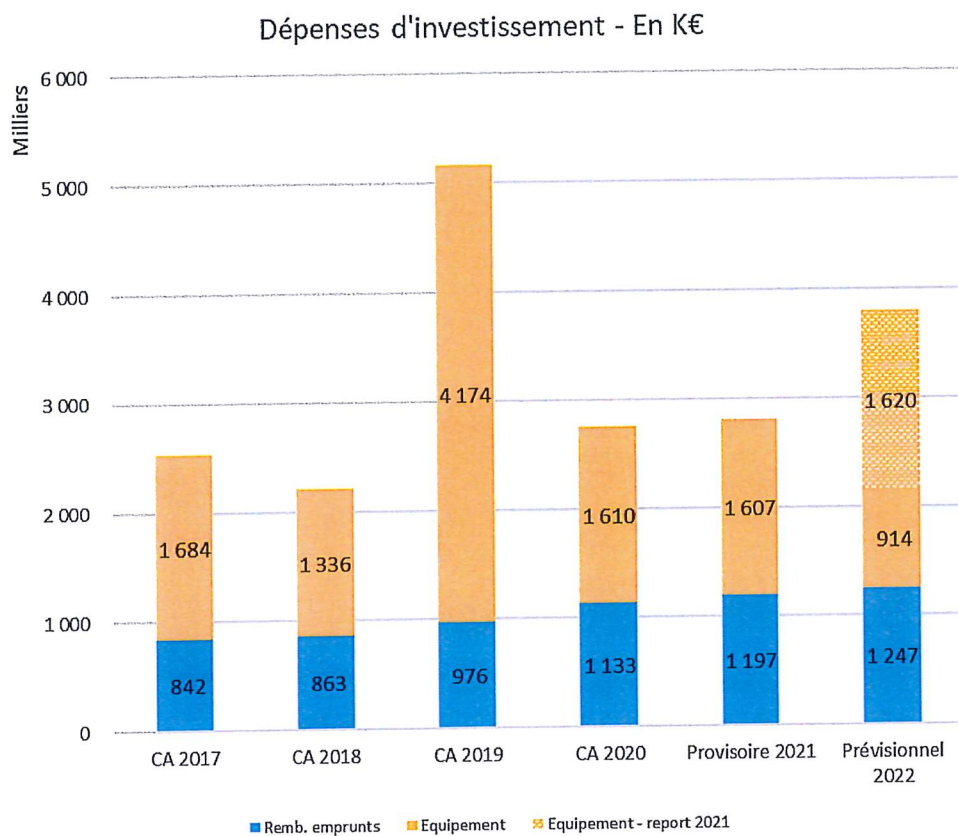
L'autofinancement, qui regroupe le virement à la section d'investissement et les dotations aux amortissements, se calcule à 2,2 M€ sensiblement identique au budget 2021.

2.4 Les projets d'équipement pour un meilleur accueil

En termes d'équipement, cette année sera consacrée principalement à :

- L'amélioration de l'accueil Portuaire : Modernisation des infrastructures : 406 K€
- L'amélioration de la sécurité portuaire : 27 K€
- L'amélioration du plan d'eau et de l'environnement : 420 K€
- La modernisation des services : 42 K€

Ainsi, en plus du remboursement de la dette à hauteur de 1,2 M€, c'est une enveloppe de 914 K€ qui sera portée au titre de l'équipement sur le Budget Primitif 2022. Cette somme sera complétée des reports de la gestion 2021 qui s'élèvent à 1,6 M€ dont 308 K€ concernent le solde de l'autorisation de programme du Centre Commercial du Nautisme.



Le tableau ci-après détaille l'ensemble des investissements proposés pour 2022. Aucun emprunt ne sera inscrit au titre de l'exercice 2022.

Thème	Equipement	Montant prévisionnel
Amélioration de l'accueil portuaire : modernisation des infrastructures		405 700
	Etude des fonctionnalités portuaires et déplacement de la ZA	
	Etude d'éclairage	
	Changement du portail de la darse	
	Remorque hydraulique	
	Réhabilitation des bureaux d'accueil de la ZA	
	Réhabilitation des bureaux d'accueil du port à sec	
	Etude paysagère du quai d'accueil	
	AMO réhausse de quai de la jetée Est	
	Etude paysagère du quai d'honneur	
	Aménagement d'une file d'attente (TLV), suppression des pneux de protection et mise en place de défenses longitudinales, requalification des bollards	
	Acquisition de 2 bateaux de servitude	
	Mise en place d'arceaux d'accrochage vélos PH1 et PH3	
	Réalisation d'un arrêt minute devant la capitainerie principale	
	Sanitaires PH3 - Installation d'un chauffe-eau solaire	
	Sanitaires public PH1 - modernisation des toilettes publiques	
Amélioration de la sécurité portuaire		27 400
	Installation d'une caméra sur la station flottante carburant	
	Mise en place de protection cathodiques sur les infrastructures métalliques	
	Mise en place d'échelles de sécurité	
	Création d'une salle serveur informatique dédiée	
Amélioration du plan d'eau et de l'environnement		419 790
	Remplacement des mouillages selon schéma directeur	
	Acquisition de conteneurs et abris conteneurs	
	Installation de bornes eau/électricité	
	Réalisation d'un caniveaux autour de la mini-dechetterie	
Modernisation des services		42 306
	Acquisition d'outillage	
	Matériel informatique / communication	
	Remplacement des photocopieurs	
Autres		19 303
	TOTAL GENERAL	914 499

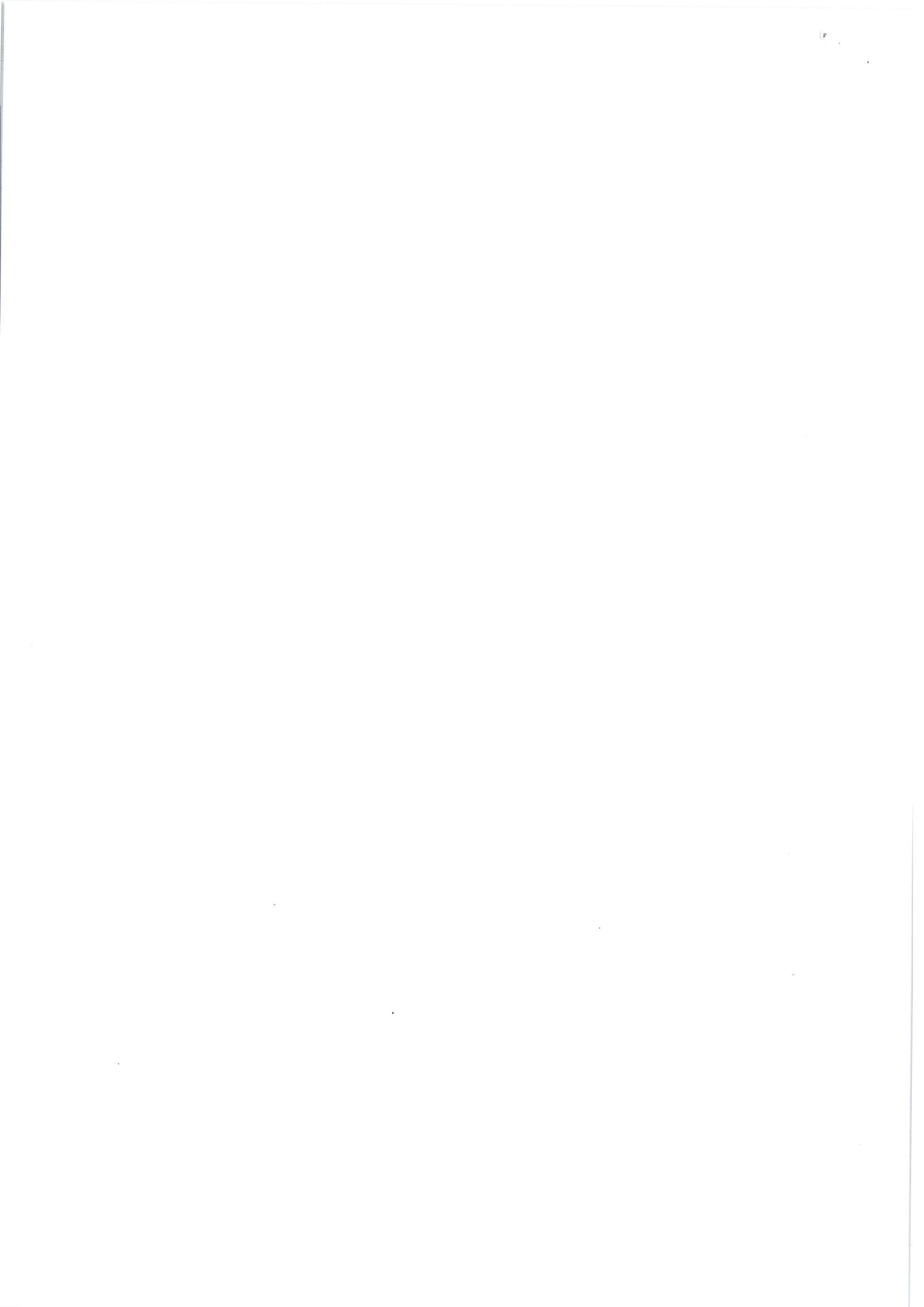
Annexes :

ETAT DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME

N° ou intitulé de l' AP	Montant des AP			Montant des CP				
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice 2021	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour 2021)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 1/1/2021) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice 2021 (2)	Crédits de paiement réalisés durant l'exercice 2021 (1)	Restes à financer	Dont RAR AP/CP
Réhabilitation du centre commercial du nautisme	3 586 424,47	335 300,00	3 921 724,47	3 323 706,07	598 018,40	290 172,75	307 845,65	262 718,40

TABLEAU DE SYNTHESE DU PROJET DE BUDGET PRIMITIF 2022

SECTION D'EXPLOITATION							
	Crédits 2021 : BP + DM		Projet 2022				
TOTAL DES DEPENSES	9 655 326	10 551 612			TOTAL DES RECETTES		
					Crédits 2021 : BP + DM		
					Projet 2022		
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	4 180 299	4 776 917			002 - RESULTAT REPORTE	227 185	958 466
012 - CHARGES DE PERSONNEL	2 553 720	2 586 101			013 - ATTENUATION DE CHARGES	108 477	12 000
014 - ATTENUATION DE PRODUITS		6 500			70 - PRODUIT DU DOMAINE ET DES SERVICES	8 536 772	9 125 145
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTES	40 764	20 010			75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	419 585	415 058
66 - CHARGES FINANCIERES	155 589	136 380			77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	45 500	0
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	76 677	159 550			78 - REPRISE SUR PROVISIONS	300 000	15 943
68 - PROVISIONS	373 111	385 267					
69 - IMPOT SUR LES BENEFICES	75 000	307 000					
AUTOFINANCEMENT	2 200 166	2 173 887					
042 - OPERATIONS D'ORDRE DE SECTION A SECTION	1 681 136	1 788 000			042 - OPERATIONS D'ORDRE DE SECTION A SECTION	17 807	25 000
023 - VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	519 030	385 887					
SECTION D'INVESTISSEMENT							
TOTAL DES DEPENSES	5 187 535	3 875 656			TOTAL DES RECETTES	5 187 535	3 875 656
040 - OPERATIONS D'ORDRE DE SECTION A SECTION	17 807	25 000			AUTOFINANCEMENT	2 200 166	2 173 887
					042 - OPERATIONS D'ORDRE DE SECTION A SECTION	1 681 136	1 788 000
					023 - VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	519 030	385 887
001 - RESULTAT ANTERIEUR REPORTE					001 - RESULTAT ANTERIEUR REPORTE	1 090 908	1 371 545
					1064 - AFFECTATION DU RESULTAT		5 000
					1068 - AFFECTATION DU RESULTAT	291 731	0
16 - REMBOURSEMENT EN CAPITAL	1 665 950	1 247 241			16 - EMPRUNTS NOUVEAUX	352 744	0
165 - CAUTIONS	6 000	6 000			165 - CAUTIONS	6 000	6 000
EQUIPEMENT	1 760 640	914 550					
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	59 000	73 250			13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	82 821	0
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 351 690	841 300			27 - AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	3 916	3 916
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	349 950	0			23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	804 750	
RESTES A REALISER	1 607 999	1 620 201			RESTES A REALISER	225 361	252 644
041 - OPERATIONS PATRIMONIALES	129 139	62 664			041 - OPERATIONS PATRIMONIALES	129 139	62 664





Rapport D'Orientation Budgétaire 2022

Port de la Capte

SOMMAIRE

Préambule	page 3
1. Contexte	page 4
1.1 Rétrospective 2017 – 2021	page 5
1.2 Evolution des épargnes	page 5
1.3 Politique des ressources humaines	page 6
1.4 Une dette maîtrisée	page 6
2. Les orientations budgétaires	page 8
2.1 Des recettes d'exploitation constantes	page 8
2.2 Ajustement des dépenses d'exploitation	page 9
2.3 Autofinancement	page 9
2.4 L'investissement pour 2022	page 10
3. Conclusion	page 12
4. Annexes	page 13
Autorisation de programme – Digue	
Tableau de synthèse du projet de budget primitif	

PREAMBULE

Cadre juridique

Le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) est un exercice réglementaire imposé par l'article L.2312-1 du code général des collectivités territoriales. Il doit avoir lieu dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif. Sans aucun caractère décisionnel, c'est une étape essentielle de la vie démocratique d'une ville.

Il permet à l'assemblée délibérante de discuter des orientations budgétaires qui préfigureront les priorités déclinées dans le projet de budget primitif et d'être informée sur l'évolution de la situation financière de la collectivité.

Le rapport d'orientation budgétaire doit comprendre des informations sur l'analyse rétrospective, prospective, sur les principaux investissements et sur le niveau de la dette et son évolution.

Pour les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport comporte, au titre de l'exercice en cours, ou, le cas échéant, du dernier exercice connu, les informations relatives à la masse salariale ainsi que la structure et l'évolution des effectifs, à l'évolution des dépenses de personnel comportant des éléments sur les composantes de la rémunération ainsi qu'à la durée effective du temps de travail.

Un exemplaire du rapport d'orientation budgétaire doit être adressé au représentant de l'Etat, à la Métropole et être publié.

1. Contexte : Assurer la continuité sans obérer le budget avec le décalage des travaux de la digue Nord

L'année 2021 s'est caractérisée par le démarrage puis la suspension de la période de préparation du chantier de modification de la digue nord du port, en raison de l'absence d'autorisation ministérielle au titre du site classé. Une demande a été réalisée en urgence au mois de décembre 2021 mais n'a pas reçu, à ce jour, d'avis du ministère. Il en résulte une impossibilité de réaliser les travaux durant l'hiver 2022 et un report de ceux-ci au mois d'octobre 2022 (soumis à l'obtention de l'autorisation au titre du site classé).

Financièrement, cette opération a été décomposée en crédits de paiement afin d'affecter le financement par l'emprunt à hauteur des paiements de l'année. C'est ainsi, que l'emprunt affecté à cette opération de 1,6 M€ au budget primitif 2021, a été ramené à 150 K€ pour le financement de l'avance forfaitaire.

Au-delà de cette problématique de travaux, la projection budgétaire est un exercice particulier dans le contexte difficile de l'enchaînement des restrictions liées aux conditions sanitaires et de l'imprévisibilité de l'action des usagers, clients portuaires et plaisanciers.

Les niveaux de recettes sont sensiblement équivalents aux années antérieures à la crise sanitaire, à la différence des autres ports, et n'affectent pas le budget du port de la Capte.

La projection annuelle budgétaire et la mise en place d'une Prospective Prévisionnelle d'Investissement (PPI) sont proposées pour l'année 2022.

Un ajustement de ces projections sera probablement nécessaire dans le courant de l'année en fonction de la réalité de l'exécution budgétaire 2022.

Des Lignes thématiques stratégiques sont proposées et sont déclinées en sous partie détaillée ci-après cf .2.4 et alimenteront la PPI qui sera mise en place en 2022.

Les priorités d'investissement 2022 seront :

- L'amélioration de la sécurité portuaire : Maintien des infrastructures
- La gestion du plan d'eau
- La modernisation des services

Les priorités d'exploitation 2022 seront :

- Le maintien de la stabilité des tarifs
- Le maintien de la stabilité de la masse salariale.
- Inscription des opérations de dragage en exploitation

C'est donc dans ce contexte que les orientations budgétaires 2021 se définissent, faisant l'objet d'une juste mesure pour mener à bien nos missions et la réalisation des projets d'équipement attendus par nos usagers.

1.1 Rétrospective 2017 - 2021

L'exécution des budgets en section d'exploitation des cinq dernières années se présente selon la synthèse ci-dessous. L'excédent annuel est d'environ 36 K€.

Chapitres	Comptes administratifs - En K€				
	2017	2018	2019	2020	Provisoire 2021
Atténuations de charges		3			
Produit des services, du domaine & ventes	260	267	262	261	264
Autres produits de gestion courante	0	0	0	0	0
Produits exceptionnels	2			3	1
Opérations d'ordre	2	2	2		3
s/total des recettes	263	272	264	264	268
Variation en %	-9%	3%	-3%	0%	2%
Résultat reporté	89	108	48	83	99
Total des recettes	352	379	312	347	367

Charges à caractère général	79	74	63	69	64
Charges de personnel	37	39	36	34	39
Charges financières	15	13	11	10	8
Charges exceptionnelles	2	2	2	2	2
Impôts sur les bénéfices	18	11	3	3	8
Opérations d'ordre	93	100	114	108	112
Total des dépenses - en K€	245	239	229	225	233
Variation en %	20%	-3%	-4%	-2%	3%

Le produit des services, essentiellement constitué des redevances d'amarrage, représente l'intégralité des recettes courantes. Ce produit reste relativement stable sur la période 2017-2021.

S'agissant des charges, elles diminuent depuis 2017 passant de 245 K€ à 233 K€ en 2021. Cette tendance s'explique principalement par la baisse des frais de transport des sédiments liés aux dragages de la passe.

1.2 Evolution des épargnes

L'épargne brute correspond au solde des opérations réelles de la section d'exploitation, y compris les intérêts de la dette et elle constitue la ressource interne dont dispose la collectivité pour financer à la fois le remboursement en capital de la dette [équilibre réel] et son équipement au travers de l'épargne nette. C'est un indicateur qui permet de mesurer la bonne santé financière de la section d'exploitation et de connaître la capacité à investir.

Ces dernières années, notre équipe a décidé d'agir modérément sur les tarifs. Cette décision implique d'effectuer des choix de gestion permettant de garder de bons niveaux d'épargnes.

	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021
Recettes réelles d'exploitation	262	270	262	264	265
Dépenses réelles d'exploitation	152	139	115	117	121
Epargne brute	110	131	147	147	144
Remb. En capital de la dette	62	63	64	65	78
Epargne nette	47	68	83	82	66
Taux d'épargne brute	41,99%	48,57%	56,20%	55,58%	54,50%
Capital restant dû au 31/12	448	385	321	256	340
Capacité de désendettement	4,08	2,93	2,17	1,74	2,35

Sur cette période, le taux d'épargne brute varie entre 42 % et 56 %. Ces bons niveaux permettent de ne recourir à l'emprunt que de manière très modérée puisque le dernier emprunt souscrit date de 2015. La capacité de désendettement est passée 4,08 en 2017 à 2,35 en 2021.

Rappelons que la capacité de désendettement correspond à la vitesse en nombre d'années, à laquelle la collectivité rembourse l'intégralité de son stock de dette via le volume de son épargne brute. Il s'agit donc du rapport entre l'épargne brute (hors résultat reporté) et le capital restant dû au 31 décembre de l'année.

1.3 La politique des ressources humaines

Depuis 2016, un effort particulier a été réalisé sur la gestion du personnel ce qui a permis une réduction de pratiquement 50 % de la masse salariale.

Le personnel affecté à la gestion des ports est composé d'agents permanents et de saisonniers.

Le passage aux 37 heures à compter du 1er janvier 2022 ne génère aucune modification budgétaire et permettra d'améliorer la continuité du service public.

½ équivalent temps plein de catégorie C est affecté à l'année au port de La Capte complété par 1 mois saisonnier.

Le personnel administratif et technique de la ville et du port Saint-Pierre impacte le budget de ce port annexe au travers d'une refacturation qui représentait 17 K€ en 2021.

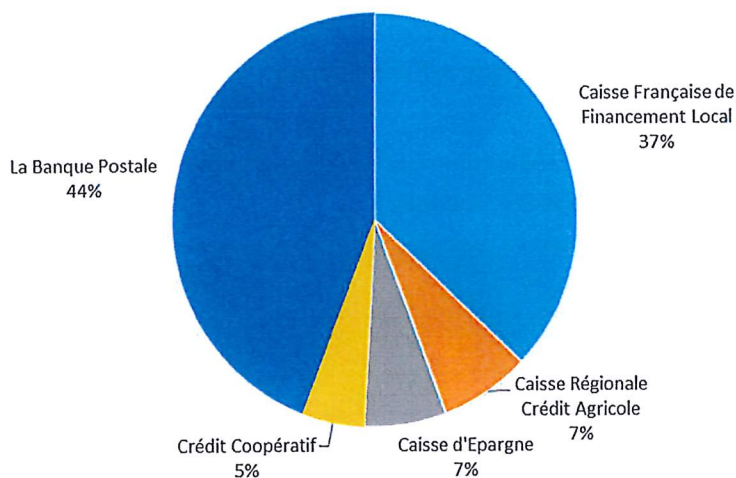
Les charges de personnel représentent en moyenne 29% des dépenses réelles d'exploitation.

1.4 Une dette maîtrisée

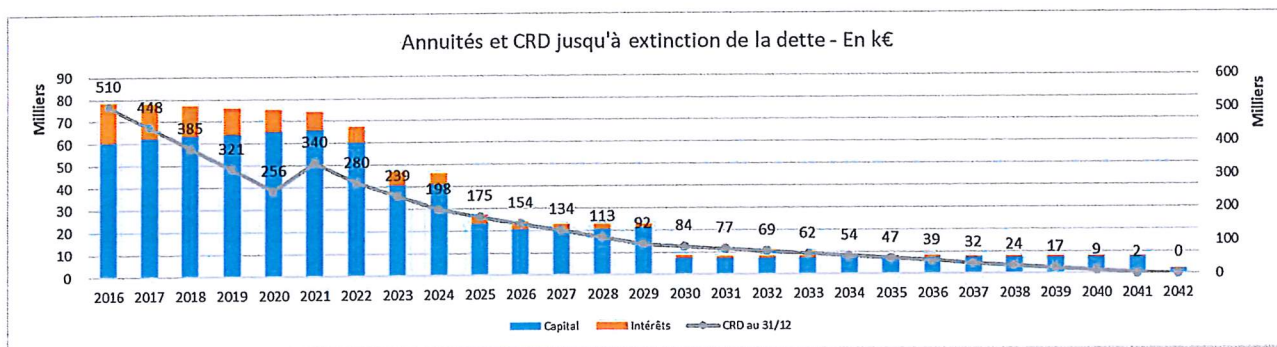
Au 31 décembre 2021 le Capital Restant Dû (CRD) s'élevait à 340 K€ compte tenu du dernier emprunt souscrit en 2021 de 150 K€ pour le financement des travaux de modification de la digue (La Banque Postale au taux fixe de 0,83% sur 20 ans).

Le CRD se répartit entre cinq partenaires financiers.

Répartition du CRD au 31/12/2021



A titre indicatif, le graphe ci-dessous indique le niveau des annuités et du capital restant dû jusqu'à extinction de la dette.



Ce graphique montre une chute importante de l'annuité en 2023 correspondant à deux fins de contrats. En 2024, ce sont trois autres contrats qui arriveront à échéance.

Sur les huit contrats de prêt que compte ce budget, 6 sont à taux fixe soit 91 % du capital restant dû. Le taux moyen de la dette est de 2,43 %.

La charte de bonne conduite classe les emprunts selon les risques qu'ils font porter sur les collectivités locales. Ainsi, 95 % de la dette sont classifiés A1 « risque faible » (taux fixe et variable simple ; indices zone euro). Les 5% restant sont classifiés C1 (option d'échange ; indices zone euro).

2. Les orientations budgétaires

En termes de ressources, les hypothèses de travail qui ont conduit à ce projet de budget sont la stabilité des tarifs, pas de places d'amarrage supplémentaires, ni de pertes. Les produits de services de l'exercice restent donc relativement stables.

Au niveau des dépenses, 2022 sera marqué par l'affectation en section d'exploitation de l'intégralité du dragage de la passe.

Dans ces conditions, les recettes d'exploitation sont estimées à 398 K€ et les dépenses à 291 K€ comme vous le montre la synthèse par chapitre ci-dessous.

Chapitres	Crédits 2021 = BP + DM	CA provisoire 2021	Projection 2022	V°BP 2022/ Crédits 2021	V° BP 2022/CA 2021
Résultat reporté	99	99	135	36%	36%
Produit des services, du domaine & ventes	261	264	262	0%	-1%
Autres produits de gestion courante	0	0	0	0%	26315%
Produits exceptionnels	0	1	0		-100%
Opérations d'ordre	2	3	2	-14%	
Total des recettes - en K€	362	367	398	10%	8%
Charges à caractère général	77	64	103	34%	60%
Charges de personnel	39	39	40	3%	3%
Atténuation de produits			1		
Autres charges de gestion courante	0	0	0	0%	40891%
Charges financières	10	10	7	-30%	-24%
Charges exceptionnelles	2	2	1	-38%	-28%
Impôts sur les bénéfices	11	3	20	88%	549%
Opérations d'ordre	112	112	118	6%	6%
Total des dépenses - en K€	252	230	291	16%	27%
Solde de l'exercice	111		107		

2.1 Des recettes d'exploitation constantes

L'évaluation des recettes d'exploitation s'effectue à partir des réalisations des années antérieures corrigées d'évènements pouvant affecter à la hausse ou à la baisse le produit.

Les travaux relatifs à la modification de la digue n'étant pas démarrés, le produit de 2022 sera donc reconduit soit une somme de 259 K€ dont 67 % proviennent des postes passagers.

	2017	2018	2019	2020	2021	Projection 2022
Abonnés	87 243	86 685	86 582	85 027	85 147	85 000
Passagers	171 615	179 002	174 090	174 081	176 165	174 000
TOTAL	258 858	265 687	260 672	259 108	261 312	259 000
Evolution	0,99%	2,64%	-1,89%	-0,60%	0,85%	-0,88%

Le produit relatif à la liste d'attente est inscrit pour une somme de 3 K€ et le résultat reporté sera de 135 K€.

2.2 Ajustement des dépenses d'exploitation

La qualité d'accueil et du service doivent être maintenue à un haut niveau d'exigence ce qui nous contraints d'une manière générale, à poursuivre nos efforts en matière de gestion : optimisation des coûts des prestations, modification d'organisations, maîtrise de la masse salariale.

Les dépenses réelles d'exploitation sont estimées à 172 K€. Elles sont complétées des dotations aux amortissements à hauteur de 118 K€.

- Les charges générales

Ces charges représentent 60 % des dépenses réelles d'exploitation avec une enveloppe de 103 K€ dont les plus importantes sont le dragage du port estimé à 43 K€ et les charges fiscales, hors impôt sur les bénéfices, pour 37 K€.

Les autres charges sont des dépenses courantes d'entretien, téléphonie, fluides...

- Les charges de personnel

L'inscription au budget primitif 2022 devrait représenter 40 K€ qui représentent 23% des dépenses réelles d'exploitation. Cette prévision tient compte de la rémunération du ½ équivalent temps plein et de l'emploi saisonnier (23 K€) ainsi que de la refacturation du personnel administratif et technique de la ville et du port Saint-Pierre (17 K€).

- Les charges financières

Le budget prévoit 7 K€ d'intérêts échus ou à échoir soit 4% des dépenses réelles d'exploitation.

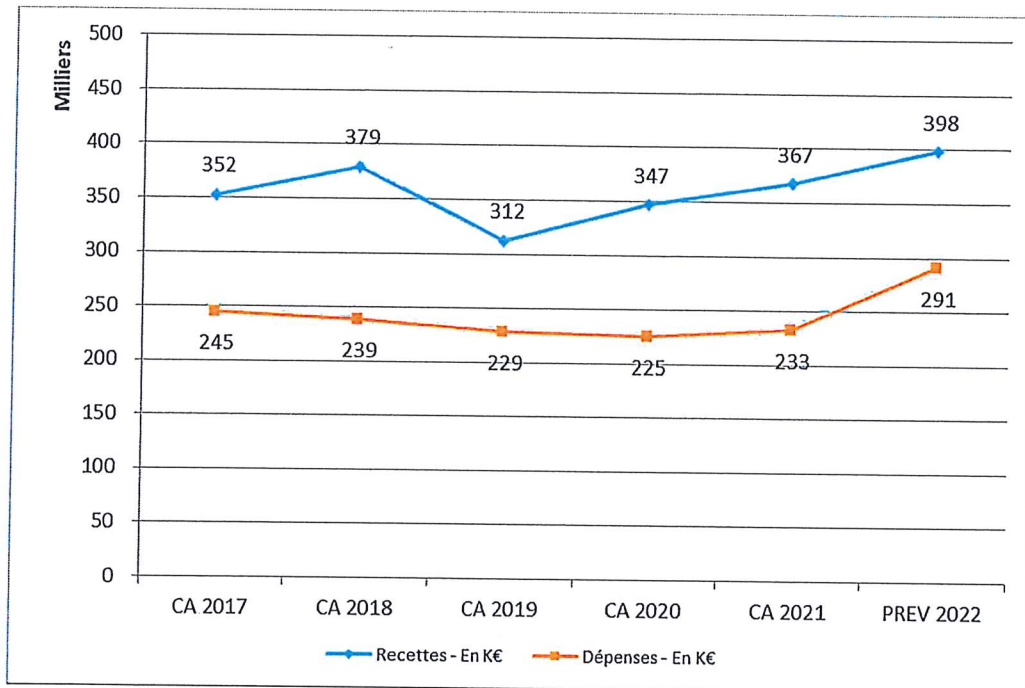
- Les autres charges

Les autres charges inclus notamment l'enveloppe affectée à l'impôt sur les bénéfices calculés à 20 K€. Le montant réel ne sera connu qu'après l'élaboration de la liasse fiscale par l'expert-comptable.

2.3 Autofinancement

Les réalisations des années passées servent de socle à la construction du budget à venir. En fonction du contexte des ajustements sont opérés.

Ainsi, l'évolution des dépenses et des recettes se présente synthétiquement de la manière suivante :



Le virement de la section d'exploitation vers la section d'investissement se calcule à 107 K€ compte tenu de la prise en charge de la totalité du dragage en exploitation.

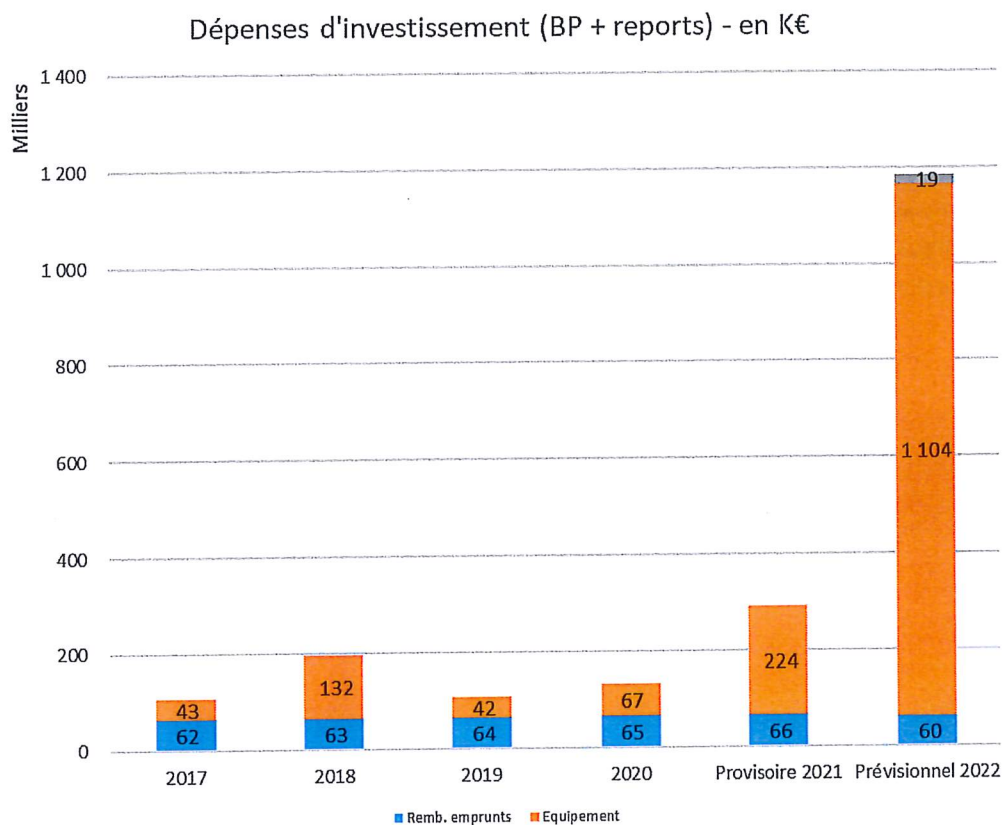
L'autofinancement, qui regroupe le virement à la section d'investissement et les dotations aux amortissements, se calcule à 225 K€ contre 223 K€ au budget 2021.

2.4 L'investissement pour 2022

Le remboursement de la dette s'élève à la somme de 60 K€ en 2022 contre 66 K€ en 2021.

La somme de 1,1 M€ sera portée au budget primitif au titre de l'équipement, complétée des reports de la gestion 2021 qui s'élèvent à 19 K€. Cette inscription concerne majoritairement les travaux de modification de la digue conformément à la délibération votée en séance du mois de décembre 2021.

Un emprunt de 927 K€ sera nécessaire pour financer cette opération à condition que les travaux soient réalisés.



L'équipement sera consacré principalement à :

- L'amélioration de la sécurité portuaire : Maintien des infrastructures
- La gestion du plan d'eau
- La modernisation des services

Thème	Equipement	Montant prévisionnel
Amélioration de la sécurité portuaire		1 020 000
	Reconstruction de la digue Nord (crédits de paiement 2022)	
	Mise en place de protection cathodiques sur les infrastructures métalliques	
Gestion du plan d'eau		82 500
	Remplacement des mouillages selon schéma directeur	
Modernisation des services		1 600
	Remplacement du photocopieur	
Autres		200
TOTAL GENERAL		1 104 300

3. Conclusion

Le budget 2022 permet d'assurer la continuité du service en maintenant les infrastructures portuaires sans déséquilibre dans un contexte sanitaire, règlementaire et juridique particulièrement contraint.

La Prospective Prévisionnelle d'investissement pluriannuels (PPI) qui sera proposée en 2022, pour prendre en compte l'ensemble des besoins des usagers du port de la Capte sera ambitieuse afin de tenir compte des demande de la DREAL relative à l'existence du site classé et permettre la réalisation des travaux de la digue nord.

4. Annexes

ETAT DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME

N° ou intitulé de l' AP	Montant des AP			Montant des CP				
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice 2021	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour 2021)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 1/1/2021) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice 2021 (2)	Crédits de paiement réalisés durant l'exercice 2021 (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice 2022 (2)	Restes à financer (exercices au-delà de 2022)
Modification de l'ouvrage de protection la Capte	0,00	1 964 000,00	1 964 000,00	0,00	174 000,00	0,00	1 014 000,00	776 000,00

TABLEAU DE SYNTHESE DU PROJET DE BUDGET PRIMITIF 2022

SECTION D'EXPLOITATION					
	Crédits 2021 :		Crédits 2021 :		
	BP + DM	Projet 2022	BP + DM	Projet 2022	
TOTAL DES DEPENSES	363 505	398 129	TOTAL DES RECETTES	363 505	398 129
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	76 598	102 985	002 - RESULTAT REPORTE	98 975	134 589
012 - CHARGES DE PERSONNEL	39 102	40 110	013 - ATTENUATION DE CHARGES		
014 - ATTENUATION DE PRODUITS		500	70 - PRODUIT DU DOMAINE ET DES SERVICES	260 900	261 600
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTES	455	455	75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	280	280
66 - CHARGES FINANCIERES	10 356	7 300	77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS		
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	2 160	1 348	78 - REPRISE SUR PROVISIONS		
68 - PROVISIONS					
69 - IMPOT SUR LES BENEFICES	10 700	20 100			
AUTOFINANCEMENT	224 134	225 351			
042 - OPERATIONS D'ORDRE DE SECTION A SECTION	112 210	118 400	042 - OPERATIONS D'ORDRE DE SECTION A SECTION	3 350	1 680
023 - VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	111 924	106 951			
SECTION D'INVESTISSEMENT					
TOTAL DES DEPENSES	2 014 885	1 415 274	TOTAL DES RECETTES	2 014 885	1 415 274
			AUTOFINANCEMENT	224 134	225 351
040 - OPERATIONS D'ORDRE SE SECTION A SECTION	3 350	1 680	042 - OPERATIONS D'ORDRE DE SECTION A SECTION	112 210	118 400
			023 - VIREMENT DE LA SECTION D'EXPLOITATION	111 924	106 951
041 - OPERATIONS PATRIMONIALES	149 200	230 465	041 - OPERATIONS PATRIMONIALES	149 200	230 465
001 - RESULTAT ANTERIEUR REPORTE			001 - RESULTAT ANTERIEUR REPORTE	12 402	4 208
16 - REMBOURSEMENT EN CAPITAL	78 000	60 200	1068 - AFFECTATION DU RESULTAT	22 633	28 601
			16 - EMPRUNTS NOUVEAUX	1 606 516	926 650
EQUIPEMENT	1 784 335	1 104 300			
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	42 950	64 000			
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	77 385	90 300			
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	1 664 000	950 000			
RESTES A REALISER		18 629	RESTES A REALISER		



Rapport D'Orientation Budgétaire 2022

Port de l'Ayguade

SOMMAIRE

Préambule	page 3
1. Contexte – Maintenir les infrastructures et l'équilibre budgétaire	page 4
1.1 Rétrospective 2017 – 2021	page 5
1.2 Evolution des épargnes	page 6
1.3 Politique des ressources humaines	page 6
1.4 Une dette plus que maîtrisée	page 7
2. Les orientations budgétaires	page 8
2.1 Amélioration des recettes d'exploitation	page 8
2.2 Evolution des dépenses d'exploitation contrôlée	page 9
2.3 Autofinancement	page 10
2.4 Les projets 2022	page 10
3. Conclusion	page 12
4. Tableau de synthèse du projet de budget primitif	page 13

PREAMBULE

Cadre juridique

Le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) est un exercice réglementaire imposé par l'article L.2312-1 du code général des collectivités territoriales. Il doit avoir lieu dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif. Sans aucun caractère décisionnel, c'est une étape essentielle de la vie démocratique d'une ville.

Il permet à l'assemblée délibérante de discuter des orientations budgétaires qui préfigureront les priorités déclinées dans le projet de budget primitif et d'être informée sur l'évolution de la situation financière de la collectivité.

Le rapport d'orientation budgétaire doit comprendre des informations sur l'analyse rétrospective, prospective, sur les principaux investissements et sur le niveau de la dette et son évolution.

Pour les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport comporte, au titre de l'exercice en cours, ou, le cas échéant, du dernier exercice connu, les informations relatives à la masse salariale ainsi que la structure et l'évolution des effectifs, à l'évolution des dépenses de personnel comportant des éléments sur les composantes de la rémunération ainsi qu'à la durée effective du temps de travail.

Un exemplaire du rapport d'orientation budgétaire doit être adressé au représentant de l'Etat, à la Métropole et être publié.

1. Contexte : Maintenir les infrastructures et l'équilibre budgétaire

La projection budgétaire est un exercice particulier dans le contexte difficile de l'enchaînement des restrictions liées aux conditions sanitaires et de l'imprévisibilité de l'action des usagers, clients portuaires et plaisanciers.

Une aide substantielle de l'état en raison de la crise sanitaire a permis de compenser la diminution des recettes d'exploitation de l'année 2021 et de stabiliser le Budget.

La projection annuelle budgétaire et la mise en place d'une Prospective Prévisionnelle d'Investissement (PPI) sont proposées malgré les difficultés générées par la baisse des recettes d'exploitation (hors aide gouvernementale).

Un ajustement de ces projections sera probablement nécessaire dans le courant de l'année en fonction de la réalité de l'exécution budgétaire 2022.

Des Lignes thématiques stratégiques sont proposées et sont déclinées en sous partie détaillée ci-après cf .2.4 et alimenteront la PPI qui sera mise en place en 2022.

Les priorités d'investissement 2022 seront :

- L'amélioration de la sécurité portuaire : Maintien des infrastructures
- L'amélioration du plan d'eau et de l'environnement
- La modernisation des services

Les priorités d'exploitation 2022 seront :

- Le maintien de la stabilité des tarifs
- Le maintien de la stabilité de la masse salariale
- L'inscription des opérations de dragage en exploitation

C'est donc dans ce contexte que les orientations budgétaires 2022 se définissent, faisant l'objet d'une juste mesure pour sécuriser les missions portuaires et assurer la continuité du service.

1.1 Rétrospective 2017 - 2021

Ces cinq dernières années, les soldes d'exécution de la section d'exploitation dégagent des excédents qui varient entre 50 et 70 K€. L'année 2019 s'est remarquable par un excédent plus important de 157 K€ (fin du provisionnement pour contentieux Gourrier, baisse des charges générales).

Chapitres	Comptes administratifs - En K€				
	2017	2018	2019	2020	Provisoire 2021
Atténuations de charges	6	5			15
Produit des services, du domaine & ventes	493	474	488	446	447
Autres produits de gestion courante	0	0	0	0	183
Produits exceptionnels	38	29		1	0
Reprises sur provisions				87	
Opérations d'ordre	2	2	2		3
s/total des recettes	539	509	490	534	649
Variation en %	3%	-5%	-4%	9%	22%
Résultat reporté	50	69	71	157	51
Total des recettes	589	579	561	692	700

Charges à caractère général	129	148	135	158	163
Charges de personnel	108	98	95	102	104
Atténuation de produits					
Autres charges de gestion courante			0	0	0
Charges financières	5	4	4	3	2
Charges exceptionnelles	4	4	4	92	4
Provisions	47	40			25
Impôts sur les bénéfices	14	10	3	27	1
Opérations d'ordre	132	156	164	179	205
Total des dépenses	438	460	404	561	504
Variation en %	-8%	5%	-12%	39%	-10%

Le produit des services, majoritairement constitué des redevances d'amarrage, représente l'intégralité des recettes courantes. Depuis 2017, la baisse significative de cette ressource est liée à l'absence de participation des propriétaires privés au dragage annuel du port.

En 2021, le port de l'Aiguade a bénéficié du dispositif de soutien de l'Etat avec un versement de 183 K€. Ce dispositif a été instauré par la première loi de finances rectificative pour 2021 pour compenser une partie des pertes de recettes tarifaires subies en 2020 par les services publics industriels et commerciaux (SPIC). Au niveau national, ce sont 1 122 régies (SPIC) qui ont ainsi bénéficié de ce dispositif pour un montant total de 126,1 M€.

Les charges sont très variables du fait de l'importance des opérations de dragage et des provisions constituées dans le cadre de contentieux. Il est à noter une augmentation significative des dotations aux amortissements qui passent d'un montant de 132 K€ en 2017 à 205 K€ en 2021.

1.2 Evolution des épargnes

L'épargne brute correspond au solde des opérations réelles de la section d'exploitation, y compris les intérêts de la dette et elle constitue la ressource interne dont dispose la collectivité pour financer à la fois le remboursement en capital de la dette [équilibre réel] et son équipement au travers de l'épargne nette. C'est un indicateur qui permet de mesurer la bonne santé financière de la section d'exploitation et de connaître la capacité à investir.

Ces dernières années, notre équipe a décidé d'agir modérément sur les tarifs. La dernière augmentation date de 2018 et elle était de 1%. Cette décision implique d'effectuer des choix de gestion permettant de garder de bons niveaux d'épargnes.

	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	Provisoire 2021
Recettes réelles d'exploitation	537	507	488	534	646
Dépenses réelles d'exploitation	307	304	240	382	299
Epargne brute	230	203	248	152	347
Remb. En capital de la dette	18	18	18	19	19
Epargne nette	212	185	230	133	328
Taux d'épargne brute	42,87%	40,08%	50,82%	28,42%	53,71%
Capital restant dû au 31/12	175	157	138	120	101
Capacité de désendettement	0,76	0,77	0,56	0,79	0,29

Le taux d'épargne sur la période 2017-2021 est en moyenne de 43%. La baisse importante de 2020 résulte de l'effet conjugué de la baisse des recettes et de l'augmentation des charges générales et de l'impôt sur les bénéfices.

Ce bon niveau a permis de ne recourir à l'emprunt que de manière très modérée puisque le dernier emprunt souscrit date de 2013. La capacité de désendettement est inférieure à une année depuis 2017.

Rappelons que la capacité de désendettement correspond à la vitesse en nombre d'années, à laquelle la collectivité rembourse l'intégralité de son stock de dette via le volume de son épargne brute. Il s'agit donc du rapport entre l'épargne brute (hors résultat reporté) et le capital restant dû au 31 décembre de l'année.

1.3 La politique des ressources humaines

D'une manière générale, un travail important sur la gestion de personnel a permis une relative stabilité des effectifs. Le personnel affecté à la gestion des ports est composé d'agents permanents et de saisonniers.

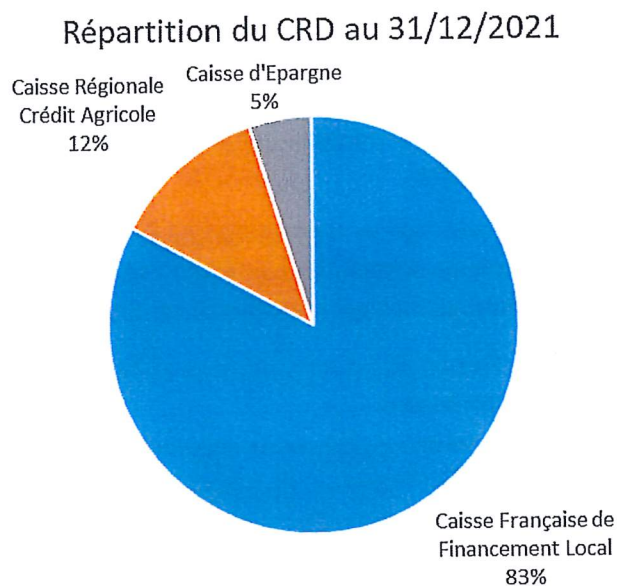
Le passage aux 37 heures à compter du 1er janvier 2022 ne génère aucune modification budgétaire et permettra d'améliorer la continuité du service public.

1,5 équivalent temps plein de catégorie C est affecté à l'année au port de l'Ayguade complété par 2 mois saisonniers. Le personnel administratif et technique de la ville et du port Saint-Pierre impacte le budget de ce port annexe au travers d'une refacturation qui représentait 44 K€ en 2021.

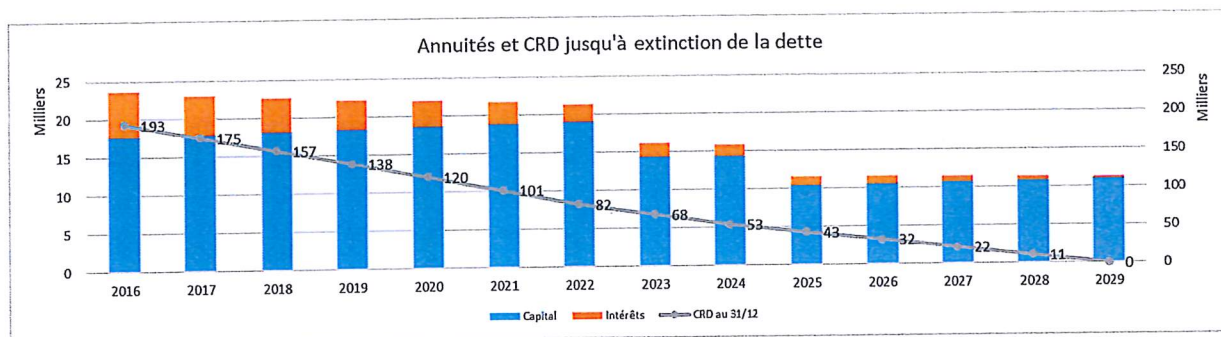
Les charges de personnel représentent en moyenne 37% des dépenses courantes.

1.4 Une dette plus que maîtrisée

Au 31 décembre 2021 le Capital Restant Dû (CRD) s'élevait à 101 K€ réparti entre trois partenaires financiers.



A titre indicatif, le graphe ci-dessous indique le niveau des annuités et du capital restant dû jusqu'à extinction de la dette.



Ce graphique montre une chute sensible de l'annuité en 2023 correspondant à la fin d'un contrat ainsi qu'en 2025 où un autre prêt arrive à échéance.

Sur les quatre contrats de prêt que compte ce budget, 3 sont à taux fixe représentant 42 % du capital restant dû. Le taux moyen de la dette est de 2,43 %.

La charte de bonne conduite classe les emprunts selon les risques qu'ils font porter sur les collectivités locales. Ainsi, la totalité de la dette est classifiée A1 « risque faible » (taux fixe et variable simple ; indices zone euro).

2. Les orientations budgétaires

En termes de recettes, l'hypothèse principale retenue qui nous a conduit à ce projet de budget est une stabilité des tarifs. Le niveau des produits d'exploitation tiendra compte de l'affectation en Contrat Longue Durée de 20 postes soit un produit complémentaire de 16 K€ par rapport à 2021.

Le Gouvernement a aussi prévu de proroger le dispositif de soutien aux équipements publics locaux en vue de continuer à aider les SPIC les plus affectés par des pertes de recettes tarifaires en 2021. L'incertitude quant à l'attribution de cette dotation en 2022 (modification du calcul) nous pousse à n'inscrire aucune somme au budget 2022.

Au niveau des dépenses, 2022 sera marqué par l'affectation en section d'exploitation de l'intégralité du dragage de la passe. C'est une somme supplémentaire de 110 K€ qui grèvera les charges à caractère général et 40 K€ seront provisionnés pour alléger la charge de cette opération en 2023.

Dans ces conditions, les recettes d'exploitation sont estimées à 663 K€ et les dépenses à 651 K€ comme le montre la synthèse par chapitre ci-dessous.

Chapitres	Crédits 2021 = BP + DM	CA provisoire 2021	Projection 2022	V°BP 2022/ Crédits 2021	V° BP 2022/CA 2021
Résultat reporté	51	51	196	286%	286%
Atténuations de charges	15	15	1	-93%	-93%
Produit des services, du domaine & ventes	445	447	464	4%	4%
Autres produits de gestion courante	1	183	1		-100%
Opérations d'ordre	3	3	2	-41%	
Total des recettes - en K€	515	700	663	29%	-5%
Charges à caractère général	168	163	256	53%	57%
Charges de personnel	107	104	102	-5%	-2%
Atténuation de produits			1		
Autres charges de gestion courante	0	0	0	-29%	
Charges financières	3	2	2	-24%	-12%
Charges exceptionnelles	4	4	1	-73%	-71%
Provisions	25	25	69	172%	172%
Impôts sur les bénéfices	1	1	1	0%	0%
Opérations d'ordre	207	205	219	6%	7%
Total des dépenses - en K€	515	504	651	26%	29%
Virement à la section d'investissement	0		12		

2.1 Amélioration des recettes d'exploitation

L'évaluation des recettes d'exploitation s'effectue à partir des réalisations des années antérieures corrigée d'évènements pouvant affecter à la hausse ou à la baisse le produit. En 2021, les redevances d'amarrage ont été équivalentes à 2020 alors que des exonérations avaient été décidées.

Ainsi, les recettes courantes de l'exercice sont évaluées à 465 K€ dont les redevances d'amarrage estimées à 460 K€ et le produit des listes d'attente à 4 K€.

	2017	2018	2019	2020	2021	Projection 2022
Abonnés	202 895	210 336	210 912	211 897	214 435	214 000
Passagers	245 722	235 071	245 459	230 861	228 374	246 000
TOTAL	448 617	445 407	456 371	442 758	442 809	460 000
Evolution	2,71%	-0,72%	2,46%	-2,98%	0,01%	3,88%

2.2 Evolution des dépenses d'exploitation contrôlée

La qualité d'accueil et du service doivent être maintenue à un haut niveau d'exigence ce qui nous contraints, dans une situation normale et d'une manière générale, à poursuivre nos efforts en matière de gestion : optimisation des coûts des prestations, modification d'organisations, maîtrise de la masse salariale.

Les dépenses réelles d'exploitation, sont estimées à 432 K€. Elles sont complétées des dotations aux amortissements de 219 K€.

- Les charges générales

La part de ces charges progresse, passant de 56 à 59% des dépenses réelles d'exploitation, du fait de la prise en charge de la totalité du dragage de la passe en fonctionnement. Les charges les plus importantes inclus dans l'enveloppe de 256 K€ sont :

- Le dragage et transport des sédiments pour 142 K€
- Les charges fiscales pour 71 K€
- L'entretien du port avec 20 K€

Les autres charges sont des dépenses courantes de téléphonie, fluides, fournitures diverses...

- Les charges de personnel

Le budget 2022 nécessite l'inscription de 102 K€ soit 28% des dépenses réelles d'exploitation. Cette prévision tient compte de la rémunération du 1,5 équivalent temps plein et de l'emploi saisonnier (67 K€) ainsi que la refacturation du personnel administratif et technique de la ville et du port Saint-Pierre (35 K€).

- Les charges financières

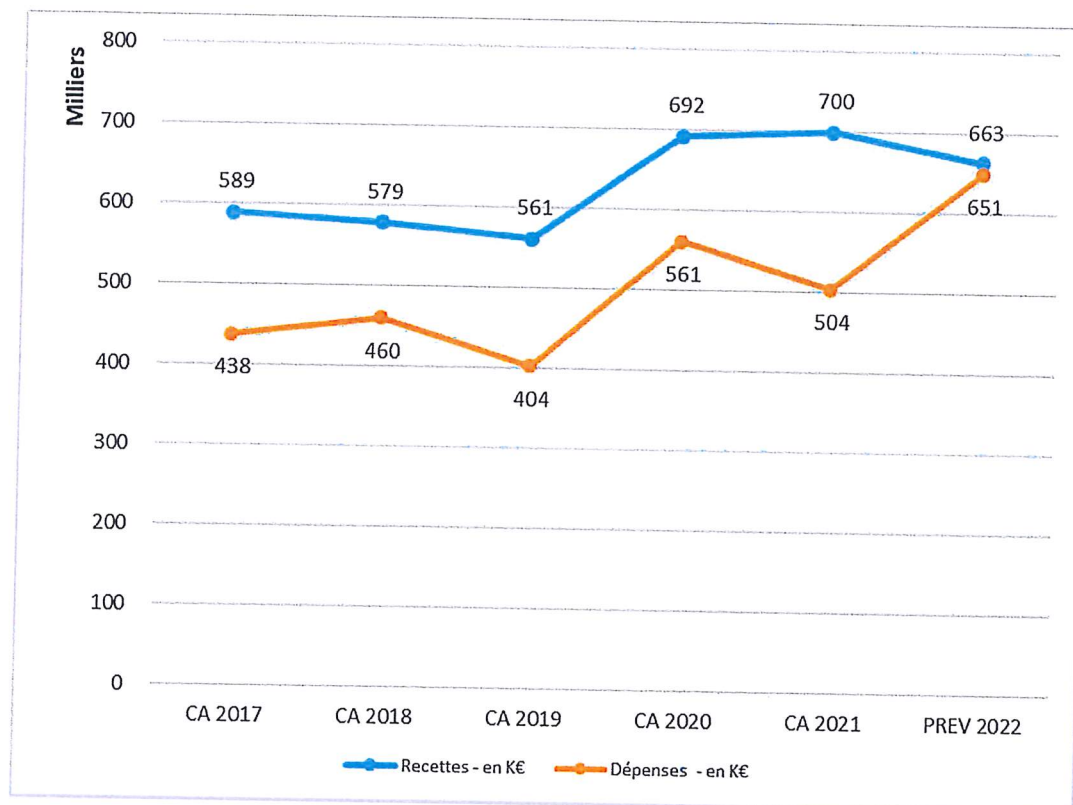
Le budget prévoit 2 K€ d'intérêts échus ou à échoir soit 0,5% des dépenses réelles d'exploitation.

- Les autres charges

Sur les 72 K€, 96% concernent la constitution de provisions pour les créances douteuses, le contentieux indemnitaire et celle pour charges d'exploitation (dragage 2023). Ces provisions font ou feront l'objet de délibérations spécifiques.

2.3 Autofinancement

Les réalisations des années passées servent de socle à la construction du budget à venir. En fonction du contexte des ajustements sont opérés. Ainsi, l'évolution des dépenses et des recettes se présente synthétiquement de la manière suivante :

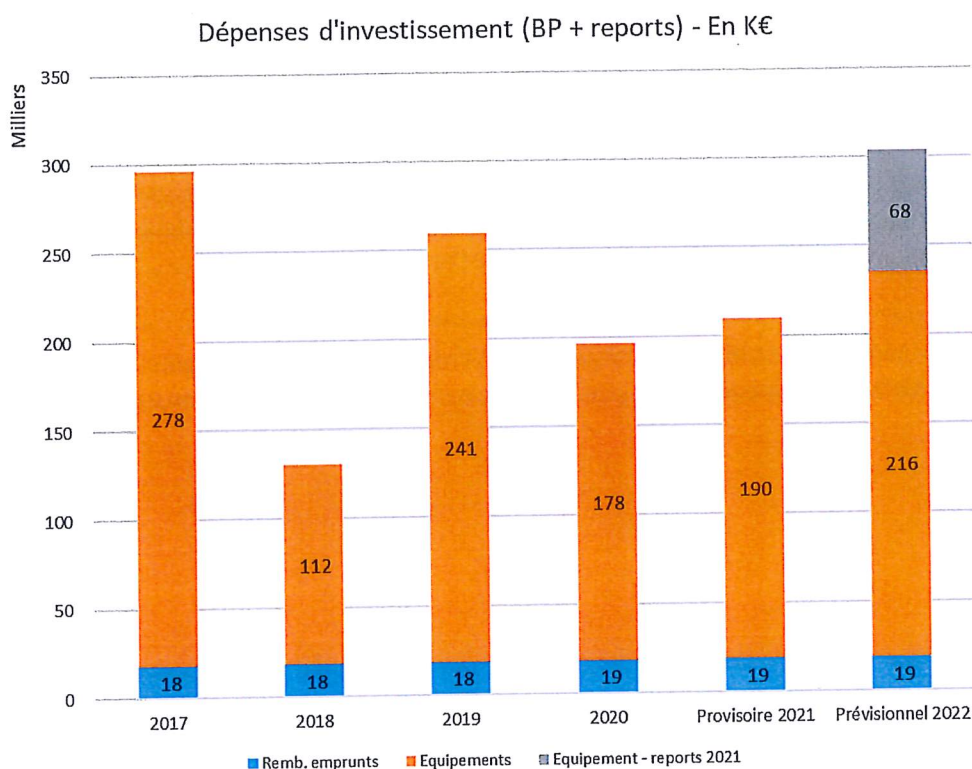


Le virement de la section d'exploitation vers la section d'investissement se calcule à 12 K€ du fait de la prise en charge de la totalité du dragage en exploitation.

L'autofinancement, qui regroupe le virement à la section d'investissement et les dotations aux amortissements, se calcule à 232 K€ soit +11% par rapport à 2021.

2.4 Les projets 2022

En plus du remboursement de la dette à hauteur de 19 K€, la somme de 216 K€ sera portée au budget primitif au titre de l'équipement complétée des reports de la gestion 2021 qui s'élèvent à 68 K€.



Ces dernières années, l'objectif de constituer une épargne suffisante pour autofinancer le programme d'équipement a été tenu puisque le dernier emprunt souscrit date de 2013. Cette année, il en sera de même pour un volume d'équipement tout aussi important et consacré principalement à :

- L'amélioration de la sécurité portuaire : Maintien des infrastructures
- L'amélioration du plan d'eau et de l'environnement
- La modernisation des services

Thème	Equipement	Montant prévisionnel
Amélioration de la sécurité portuaire - maintien des infrastructures		97 000
	Réhabilitation des pontons en amont de l'ANA	
	Installation d'une caméra + automates	
	Sanitaires - changement d'une canalisation	
Amélioration du plan d'eau et de l'environnement		60 000
	Remplacement des mouillages selon schéma directeur	
Modernisation des services		1 600
	Remplacement des photocopieurs	
Autres		57 799
TOTAL GENERAL		216 399

3. Conclusion

Le budget 2022 permet d'assurer la continuité du service en maintenant les infrastructures portuaires sans déséquilibre dans un contexte sanitaire, règlementaire et juridique particulièrement contraint.

La Prospective Prévisionnelle d'investissement pluriannuels (PPI) qui sera proposée en 2022, pour prendre en compte l'ensemble des besoins des usagers de l'Aiguade sera ambitieuse et nécessitera une programmation précise afin de prendre en compte l'ensemble des contraintes évoquées ci-dessus.

Pour mémoire, les opérations qui seront notamment intégrées dans la future programmation pluriannuelle sont la réalisation du prolongement de la digue Nord (et le dragage qui y sera associé) ainsi que l'ensemble des équipements qui permettront la modernisation de l'infrastructure portuaire.

TABLEAU DE SYNTHÈSE DU PROJET DE BUDGET PRIMITIF 2022

SECTION D'EXPLOITATION						
	Crédits 2021 : BP + DM		Projet 2022			
					Crédits 2021 : BP + DM	
					Projet 2022	
TOTAL DES DEPENSES	514 886	663 061			TOTAL DES RECETTES	514 886 663 061
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	167 541	255 879			002 - RESULTAT REPORTE	50 829 195 982
012 - CHARGES DE PERSONNEL	106 889	101 810			013 - ATTENUATION DE CHARGES	15 302 1 000
014 - ATTENUATION DE PRODUITS		750			70 - PRODUIT DU DOMAINE ET DES SERVICES	444 800 463 500
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTES	7	5			75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	605 605
66 - CHARGES FINANCIERES	2 903	2 200			77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	4 100	1 100			78 - REPRISE SUR PROVISIONS	
68 - PROVISIONS	25 250	68 664				
69 - IMPOT SUR LES BENEFICES	1 000	1 000				
AUTOFINANCEMENT	207 196	231 653				
042 - OPERATIONS D'ORDRE DE SECTION A SECTION	206 861	219 190			042 - OPERATIONS D'ORDRE DE SECTION A SECTION	3 350 1 974
023 - VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	335	12 463				
SECTION D'INVESTISSEMENT						
TOTAL DES DEPENSES	456 269	305 468			TOTAL DES RECETTES	456 269 305 468
040 - OPERATIONS D'ORDRE SE SECTION A SECTION	3 350	1 974			AUTOFINANCEMENT	207 196 231 653
					042 - OPERATIONS D'ORDRE DE SECTION A SECTION	206 861 219 190
					023 - VIREMENT DE LA SECTION D'EXPLOITATION	335 12 463
001 - RESULTAT ANTERIEUR REPORTE					001 - RESULTAT ANTERIEUR REPORTE	1 995 73 815
16 - REMBOURSEMENT EN CAPITAL	20 900	19 100			1068 - AFFECTATION DU RESULTAT	79 398
EQUIPEMENT	432 019	216 394			16 - EMPRUNTS NOUVEAUX	167 680
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	88 350				13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	343 669	216 394			RESTES A REALISER	
RESTES A REALISER		68 000				



Rapport D'Orientation Budgétaire 2022

Port Auguier

SOMMAIRE

Préambule	page 3
1. Contexte	page 4
1.1 Rétrospective 2017 – 2021	page 4
1.2 Evolution des épargnes	page 5
1.3 Politique des ressources humaines	page 6
1.4 Une dette maîtrisée	page 6
2. Les orientations budgétaires	page 8
2.1 Des recettes d'exploitation stables	page 8
2.2 Ajustement des dépenses d'exploitation	page 9
2.3 Autofinancement	page 9
2.4 Poursuite des projets	page 10
3. Conclusion	page 12
4. Tableau de synthèse du projet de budget primitif	page 12

PREAMBULE

Cadre juridique

Le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) est un exercice réglementaire imposé par l'article L.2312-1 du code général des collectivités territoriales. Il doit avoir lieu dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif. Sans aucun caractère décisionnel, c'est une étape essentielle de la vie démocratique d'une ville.

Il permet à l'assemblée délibérante de discuter des orientations budgétaires qui préfigureront les priorités déclinées dans le projet de budget primitif et d'être informée sur l'évolution de la situation financière de la collectivité.

Le rapport d'orientation budgétaire doit comprendre des informations sur l'analyse rétrospective, prospective, sur les principaux investissements et sur le niveau de la dette et son évolution.

Pour les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport comporte, au titre de l'exercice en cours, ou, le cas échéant, du dernier exercice connu, les informations relatives à la masse salariale ainsi que la structure et l'évolution des effectifs, à l'évolution des dépenses de personnel comportant des éléments sur les composantes de la rémunération ainsi qu'à la durée effective du temps de travail.

Un exemplaire du rapport d'orientation budgétaire doit être adressé au représentant de l'Etat, à la Métropole et être publié.

1. Contexte : Assurer la continuité des infrastructures et limiter le dragage

La projection budgétaire est un exercice particulier dans le contexte difficile de l'enchaînement des restrictions liées aux conditions sanitaires et de l'imprévisibilité de l'action des usagers, clients portuaires et plaisanciers.

Les niveaux de recettes sont sensiblement équivalents aux années antérieures à la crise sanitaire, à la différence des autres ports, et n'affectent pas le budget du port Auguier.

Un ajustement de ces projections sera probablement nécessaire dans le courant de l'année en fonction de la réalité de l'exécution budgétaire 2022.

Des Lignes thématiques stratégiques sont proposées et sont déclinées en sous partie détaillée ci-après cf .2.4 et alimenteront la PPI qui sera mise en place en 2022.

Les priorités d'investissement 2022 seront :

- L'amélioration de la sécurité portuaire : Maintien des infrastructures
- La gestion du plan d'eau
- La modernisation des services

Les priorités d'exploitation 2022 seront :

- Le maintien de la stabilité des tarifs
- Le maintien de la stabilité de la masse salariale
- L'inscription des opérations de dragage en exploitation

C'est donc dans ce contexte que les orientations budgétaires 2022 se définissent, faisant l'objet d'une juste mesure pour mener à bien nos missions et la réalisation des projets d'équipement attendus par les usagers.

1.1 Rétrospective 2017 - 2021

L'exécution des budgets en section d'exploitation des cinq dernières années se présente selon la synthèse ci-dessous. L'excédent annuel est en moyenne de 25 K€ à l'exception de l'exercice 2021 qui s'est soldé par un déficit largement absorbé par le résultat reporté de 2020.

Chapitres	Comptes administratifs - En K€				
	2017	2018	2019	2020	Provisoire 2021
Produit des services, du domaine & ventes	209	214	224	231	235
Produits exceptionnels		5	0	2	
Opérations d'ordre	1	1	1	1	4
s/total des recettes	210	223	225	233	239
Variation en %	-9%	6%	1%	4%	6%
Résultat reporté	108	121	76	88	113
Total des recettes - en K€	318	343	301	321	352

Charges à caractère général	67	71	67	74	98
Charges de personnel	33	34	32	34	39
Autres charges de gestion courante	0	0	0	0	0
Charges financières	7	6	5	4	3
Charges exceptionnelles					1
Provisions					10
Impôts sur les bénéfices	18	8	2	2	2
Opérations d'ordre	65	78	91	95	109
Total des dépenses	189	196	196	208	263
Variation en %	12%	3%	0%	6%	34%

Le produit relatif aux redevances d'amarrage représente l'intégralité des recettes courantes. Il a évolué de 12% entre 2017 et 2021 alors que les tarifs n'ont évolué que de 1% en 2017 et en 2018. Cette progression est le reflet d'une gestion optimisée du plan d'eau.

Les charges sont en moyenne de 197 K€ jusqu'en 2020. En 2021, le coût d'évacuation des posidonies plus important et la constitution d'une provision pour risque indemnitaire ont augmenté ces charges de plus de 30%.

1.2 Evolution des épargnes

L'épargne brute correspond au solde des opérations réelles de la section d'exploitation, y compris les intérêts de la dette et elle constitue la ressource interne dont dispose la collectivité pour financer à la fois le remboursement en capital de la dette [équilibre réel] et son équipement au travers de l'épargne nette. C'est un indicateur qui permet de mesurer la bonne santé financière de la section d'exploitation et de connaître la capacité à investir.

Ces cinq dernières années, notre équipe a décidé d'agir très modérément sur les tarifs. Cette décision implique d'effectuer des choix de gestion permettant de garder de bons niveaux d'épargnes comme le montre le tableau ci-dessous.

	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	Provisoire 2021
Recettes réelles d'exploitation	209	222	224	233	235
Dépenses réelles d'exploitation	124	118	105	114	154
Epargne brute	85	104	119	119	80
Remb. En capital de la dette	26	26	27	27	28
Epargne nette	59	78	92	92	53
Taux d'épargne brute	40,61%	46,92%	53,10%	51,18%	34,30%
Capital restant dû au 31/12	176	150	123	96	168
Capacité de désendettement	2,08	1,44	1,03	0,81	2,09

Sur la période 2017-2020, le taux d'épargne brute varie entre 41 % et 53 %. L'année 2021, ce taux a été de 34 % du fait de l'augmentation de la charge liée au retrait des posidonies.

Ces bons niveaux permettent de ne recourir à l'emprunt que de manière très modérée. Ainsi, la capacité de désendettement se calcule à 2,09 revenant au niveau de 2017.

Rappelons que la capacité de désendettement correspond à la vitesse en nombre d'années, à laquelle la collectivité rembourse l'intégralité de son stock de dette via le volume de son épargne brute. Il s'agit donc du rapport entre l'épargne brute et le capital restant dû au 31 décembre de l'année.

1.3 La politique des ressources humaines

Depuis 2016, un travail important sur la gestion de personnel des ports a permis une relative stabilité des effectifs. Le personnel affecté à la gestion des ports est composé d'agents permanents et de saisonniers.

Le passage aux 37 heures à compter du 1er janvier 2022 ne génère aucune modification budgétaire et permettra d'améliorer la continuité du service public.

½ équivalent temps plein de catégorie C est affecté à l'année au port Auguier complété par 1 mois saisonnier.

Le personnel administratif et technique de la ville et du port Saint-Pierre impacte ce budget annexe au travers d'une refacturation qui représentait 16 K€ en 2021.

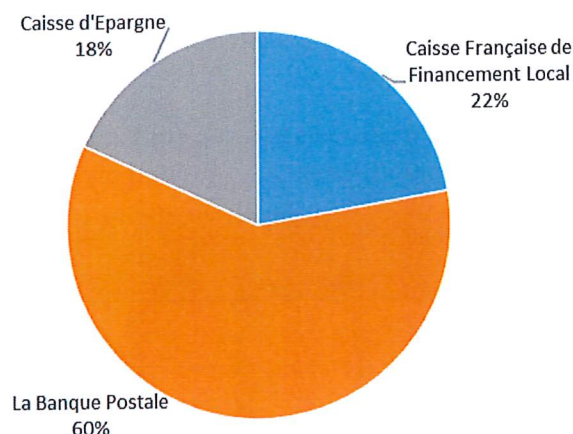
Les charges de personnel représentent en moyenne 28% des dépenses réelles d'exploitation.

1.4 Une dette maîtrisée

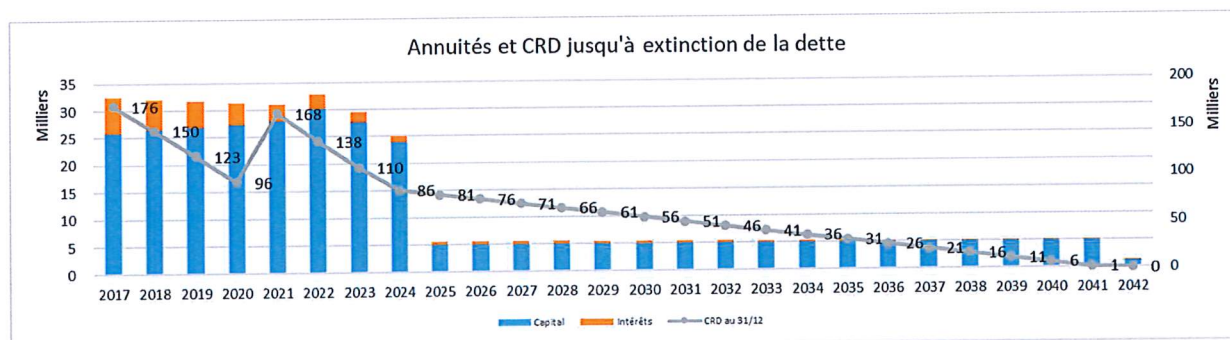
Au 31 décembre 2021 le Capital Restant Dû (CRD) s'élevait à 168 K€ compte tenu du dernier emprunt souscrit en 2021 de 100 K€ pour le financement des travaux de réhabilitation du quai (La Banque Postale au taux fixe de 0,78% sur 20 ans).

Le CRD se répartit entre trois partenaires financiers.

Répartition du CRD au 31/12/2021



A titre indicatif, le graphe ci-dessous indique le niveau des annuités et du capital restant dû jusqu'à extinction de la dette.



Les cinq contrats de prêt affectés à ce budget sont tous à taux fixe. Le taux moyen de la dette est de 2,08 %.

La charte de bonne conduite classe les emprunts selon les risques qu'ils font porter sur les collectivités locales. Ainsi, 78 % de la dette sont classifiés A1 « risque faible » (taux fixe et variable simple ; indices zone euro). Les 22% restant sont classifiés C1 (option d'échange ; indices zone euro).

2. Les orientations budgétaires

En termes de ressources, l'hypothèse de travail qui a conduit à ce projet de budget est la stabilité des tarifs. Les produits des services de l'exercice restent donc relativement stables.

Au niveau des dépenses, 2022 sera marqué par l'affectation en section d'exploitation de l'intégralité de l'enlèvement des posidonies du bassin.

Dans ces conditions, les recettes d'exploitation sont estimées à 293 K€ et les dépenses à 292 K€ comme vous le montre la synthèse par chapitre ci-dessous.

Chapitres	Crédits 2021 = BP + DM	CA provisoire 2021	Projection 2022	V°BP 2022/ Crédits 2021	V° BP 2022/CA 2021
Résultat reporté	113	113	50	-55%	-55%
Atténuations de charges		0	2		
Produit des services, du domaine & ventes	229	235	234	2%	0%
Produits exceptionnels	4	0	4		
Opérations d'ordre	4	4	2		
Total des recettes - en K€	350	352	293	-17%	-17%
Charges à caractère général	104	98	121	15%	23%
Charges de personnel	39	39	40	2%	2%
Charges financières	3	3	3	-9%	5%
Charges exceptionnelles	1	1	0	-73%	-64%
Provisions	10	10	10	0%	0%
Impôts sur les bénéfices	3	2	1	-70%	-57%
Opérations d'ordre	110	109	116	6%	7%
Total des dépenses - en K€	272	263	292	7%	11%
Solde de l'exercice	79		1		

2.1 Des recettes d'exploitation stables

L'évaluation des recettes d'exploitation s'effectue à partir des réalisations des années antérieures corrigée d'évènements pouvant affecter à la hausse ou à la baisse le produit.

Pour 2022, aucun évènement ne permet de modifier sensiblement le produit issu des redevances d'amarrage. L'estimation sera donc de 232 K€ dont 61 % proviennent des postes abonnés.

	2017	2018	2019	2020	2021	Projection 2022
Abonnés	141 327	139 845	139 845	139 820	141 360	141 000
Passagers	66 464	72 899	82 981	89 436	91 439	91 000
TOTAL	207 791	212 744	222 826	229 256	232 799	232 000
Evolution	-4,09%	2,38%	4,74%	2,89%	1,55%	-0,34%

Le produit relatif à la liste d'attente est estimé à 2 K€ et le résultat reporté de 50 K€ alors qu'il était de 113 K€ en 2021.

2.2 Ajustement des dépenses d'exploitation

La qualité d'accueil et du service doivent être maintenue à un haut niveau d'exigence ce qui nous contraints d'une manière générale, à poursuivre nos efforts en matière de gestion : optimisation des coûts des prestations, modification d'organisations, maîtrise de la masse salariale.

Les dépenses réelles d'exploitation sont estimées à 175 K€. Elles sont complétées par les dotations aux amortissements de 116 K€.

- Les charges générales

Ces charges représentent 69 % des dépenses réelles d'exploitation avec une enveloppe de 121 K€ dont les plus importantes sont l'enlèvement des posidonies du port estimé à 72 K€ et les charges fiscales, hors impôt sur les bénéfices, pour 35 K€.

Les autres charges sont des dépenses courantes d'honoraires, d'entretien, téléphonie, fluides...

- Les charges de personnel

L'inscription au budget primitif 2022 représentera donc 40 K€. Cette prévision tient compte de la rémunération du ½ ETP et de l'emploi saisonnier (24 K€) ainsi que de la refacturation du personnel administratif et technique de la ville et du port Saint-Pierre (13 K€).

- Les charges financières

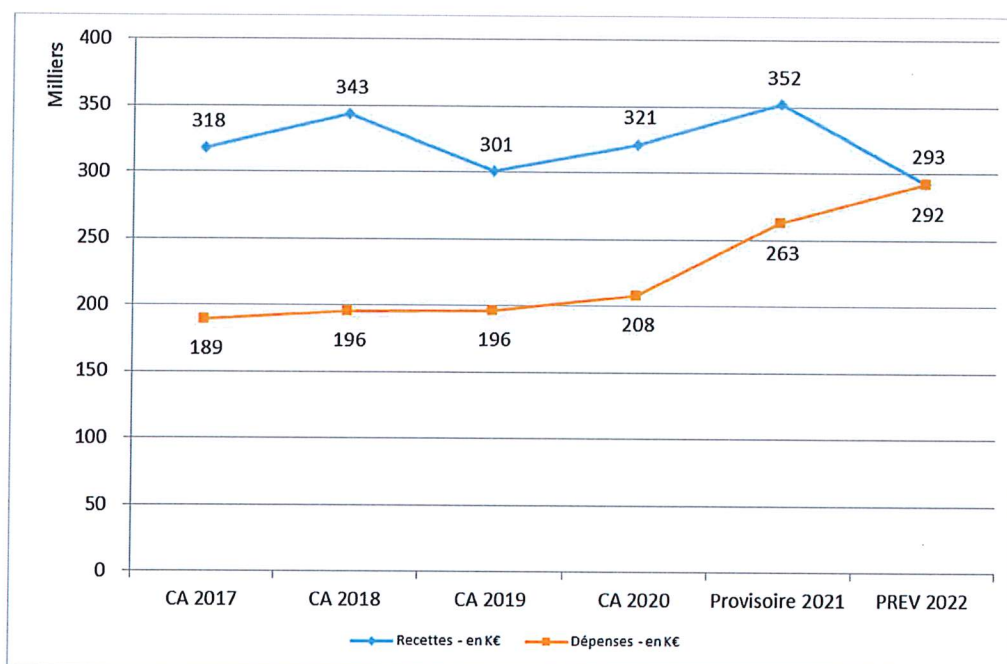
Le budget prévoit 3 K€ d'intérêts échus ou à échoir soit moins de 2% des dépenses réelles d'exploitation.

- Les autres charges

Parmi les autres charges, la provision pour risque indemnitaire est la plus importante avec 10 K€.

2.3 Autofinancement

L'évolution des dépenses et des recettes se présente synthétiquement de la manière suivante :



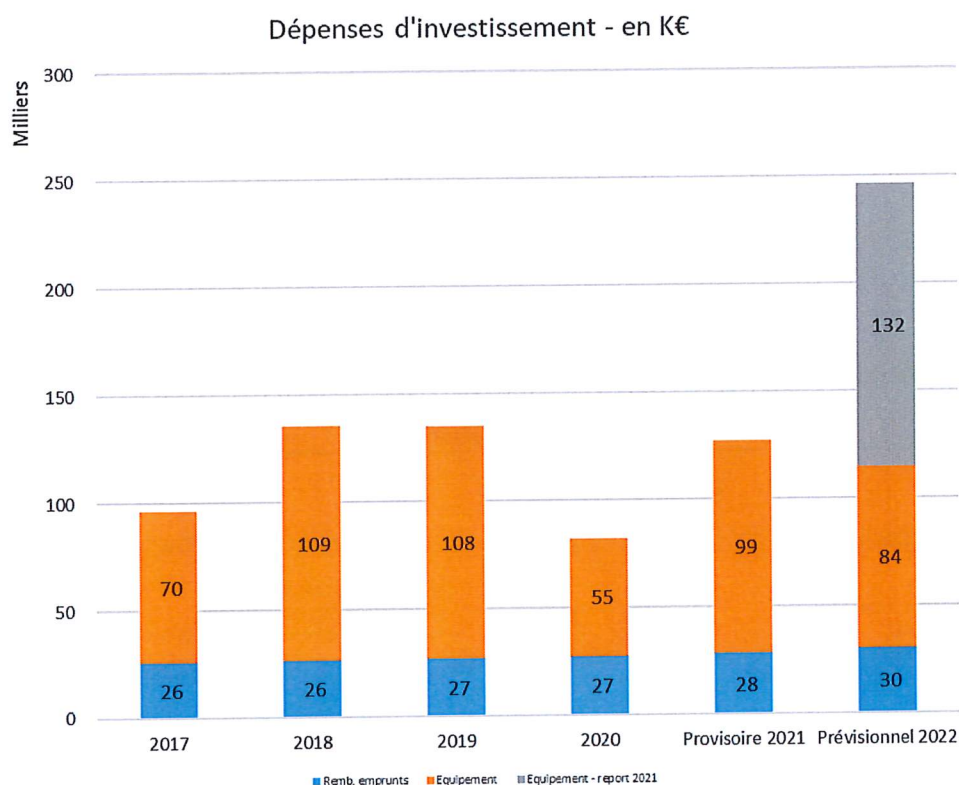
Le virement à la section d'investissement est pratiquement nul pour cet exercice du fait de la prise en charge en section d'exploitation de l'enlèvement des posidonies du port.

L'autofinancement, qui regroupe le virement à la section d'investissement et les dotations aux amortissements, se calcule à 117 K€ contre 189 K€ au budget 2021.

2.4 Poursuite des projets

En plus du remboursement de la dette à hauteur de 30 K€, la somme de 84 K€ sera portée au titre de l'équipement de l'exercice complétée par 132 K€ de reports de 2021.

Cet équipement sera intégralement autofinancé.



L'équipement sera consacré principalement à :

- L'amélioration de la sécurité portuaire : Maintien des infrastructures
- La gestion du plan d'eau
- La modernisation des services

Thème	Equipement	Montant prévisionnel
Amélioration de la sécurité portuaire : Maintien des infrastructures		23 448
	Modelisation de la courantologie	
	Mise en place d'arceaux de protection	
	Mise en place d'une échelle de sécurité	
Gestion du plan d'eau		58 990
	Remplacement des mouillages selon schéma directeur	
Modernisation des services		1 600
	Remplacement des photocopieurs	
TOTAL GENERAL		84 038

3. Conclusion

Le budget 2022 permet d'assurer la continuité du service en maintenant les infrastructures portuaires sans déséquilibre, dans un contexte sanitaire, règlementaire et juridique particulièrement contraint.

4. Annexe

TABLEAU DE SYNTHÈSE DU PROJET DE BUDGET PRIMITIF 2022

SECTION D'EXPLOITATION					
	Crédits 2021 :			Crédits 2021 :	
	BP + DM	Projet 2022		BP + DM	Projet 2022
TOTAL DES DEPENSES	350 458	292 522	TOTAL DES RECETTES	350 458	292 522
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	104 414	120 554	002 - RESULTAT REPORTE	113 266	50 482
012 - CHARGES DE PERSONNEL	39 380	39 980	013 - ATTENUATION DE CHARGES		2 220
014 - ATTENUATION DE PRODUITS		500	70 - PRODUIT DU DOMAINE ET DES SERVICES	229 400	233 700
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTES	6	5	75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	280	280
66 - CHARGES FINANCIERES	3 470	3 155	77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	3 500	3 500
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 101	300	78 - REPRISE SUR PROVISIONS		
68 - PROVISIONS	10 200	10 200			
69 - IMPOT SUR LES BENEFICES	3 320	1 000			
AUTOFINANCEMENT	188 567	116 828			
042 - OPERATIONS D'ORDRE DE SECTION A SECTION	109 710	116 380	042 - OPERATIONS D'ORDRE DE SECTION A SECTION	4 012	2 340
023 - VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	78 857	448			
SECTION D'INVESTISSEMENT					
TOTAL DES DEPENSES	308 131	252 252	TOTAL DES RECETTES	308 131	252 252
040 - OPERATIONS D'ORDRE SE SECTION A SECTION	4 012	2 340	AUTOFINANCEMENT	188 567	116 828
			042 - OPERATIONS D'ORDRE DE SECTION A SECTION	109 710	116 380
			023 - VIREMENT DE LA SECTION D'EXPLOITATION	78 857	448
001 - RESULTAT ANTERIEUR REPORTE			001 - RESULTAT ANTERIEUR REPORTE	19 564	96 757
16 - REMBOURSEMENT EN CAPITAL	28 170	30 250	1068 - AFFECTATION DU RESULTAT		38 666
EQUIPEMENT	275 949	84 238	16 - EMPRUNTS NOUVEAUX	100 000	
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		20 000			
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	275 949	64 238			
RESTES A REALISER		135 423	RESTES A REALISER		



Rapport D'Orientation Budgétaire 2022

Port du Niel

SOMMAIRE

Préambule	page 2
1. Contexte	page 3
2. Les orientations budgétaires	page 3
2.1 Recettes d'exploitation	page 3
2.2 Dépenses d'exploitation	page 4
2.3 Les projets	page 4
3. Tableau de synthèse du projet de budget primitif	page 5

PREAMBULE

Cadre juridique

Le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) est un exercice réglementaire imposé par l'article L.2312-1 du code général des collectivités territoriales. Il doit avoir lieu dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif. Sans aucun caractère décisionnel, c'est une étape essentielle de la vie démocratique d'une ville.

Il permet à l'assemblée délibérante de discuter des orientations budgétaires qui préfigureront les priorités déclinées dans le projet de budget primitif et d'être informée sur l'évolution de la situation financière de la collectivité.

Le rapport d'orientation budgétaire doit comprendre des informations sur l'analyse rétrospective, prospective, sur les principaux investissements et sur le niveau de la dette et son évolution.

Pour les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport comporte, au titre de l'exercice en cours, ou, le cas échéant, du dernier exercice connu, les informations relatives à la masse salariale ainsi que la structure et l'évolution des effectifs, à l'évolution des dépenses de personnel comportant des éléments sur les composantes de la rémunération ainsi qu'à la durée effective du temps de travail.

Un exemplaire du rapport d'orientation budgétaire doit être adressé au représentant de l'Etat, à la Métropole et être publié.

1. Contexte : Assurer la continuité du service dans un contexte de reprise de concession

La projection budgétaire est un exercice particulier dans le contexte difficile de l'enchaînement des restrictions liées aux conditions sanitaires et de l'imprévisibilité de l'action des usagers, clients portuaires et plaisanciers. Elle l'est d'autant plus qu'il s'agit du premier exercice budgétaire sous la gestion directe de la Ville d'Hyères après plus de 30 ans de gestion déléguée.

Un ajustement de ces projections sera probablement nécessaire dans le courant de l'année en fonction de la réalité de l'exécution budgétaire 2022.

Des Lignes thématiques stratégiques sont proposées et sont déclinées en sous partie détaillée ci-après et alimenteront la Prospective Prévisionnelle d'Investissement (PPI) qui sera mise en place en 2022.

Les priorités d'investissement 2022 seront :

- L'amélioration de la sécurité portuaire : diagnostic des infrastructures
- La gestion du plan d'eau
- La modernisation des services

Les priorités d'exploitation 2022 seront :

- Le maintien de la stabilité des tarifs
- La sécurisation portuaire

C'est donc dans ce contexte que les orientations budgétaires 2022 se définissent, faisant l'objet d'une juste mesure pour mener à bien nos missions et la réalisation des projets d'équipement attendus par les usagers.

2. Les orientations budgétaires

Pour cette première année d'exploitation par la ville d'Hyères, les recettes se veulent prudentes et les dépenses ajustées aux engagements en cours et au mode de fonctionnement des autres ports.

2.1 Recettes d'exploitation

L'estimation des recettes pour 2022 est de 214 K€ dont plus de 85% proviennent des droits de quai à tarif et mode de calcul constant. Le produit des AOT est évalué à 17 K€.

Le résultat issu de la gestion 2021 sera intégré au budget après la clôture des comptes par la CCI. Un budget supplémentaire sera présenté au Conseil Municipal d'ici la fin de l'année.

2.2 Les dépenses d'exploitation

La qualité d'accueil et du service doivent être maintenue à un haut niveau d'exigence ce qui nous contraints d'une manière générale, à poursuivre nos efforts en matière de gestion : optimisation des coûts des prestations, modification d'organisations, maîtrise de la masse salariale.

Ainsi, les dépenses réelles d'exploitation sont estimées à 145 K€. Elles sont complétées par les dotations aux amortissements de 65 K€.

- Les charges générales

Ces charges représentent 45 % des dépenses réelles d'exploitation avec une enveloppe de 65 K€ dont les plus importantes sont le diagnostic et la réparation des mouillages (15 K€) et les charges fiscales, hors impôt sur les bénéfices, pour 25 K€.

Les autres charges sont des dépenses courantes d'entretien du port, téléphonie, fluides, assurances, formations...

- Les charges de personnel

L'inscription au budget primitif 2022 représentera 63 K€. Cette prévision tient compte de la rémunération du ½ ETP et de l'emploi saisonnier durant 4 mois (40 K€) ainsi que de la refacturation du personnel administratif et technique de la ville et du port Saint-Pierre (22 K€).

- Les autres charges

Dans l'attente du résultat de l'année 2021, une enveloppe de 8 K€ est affecté au versement des acomptes dus au titre de l'impôt sur les bénéfices.

2.3 Les projets

La somme de 69 K€ sera portée au titre de l'équipement et sera consacrée principalement à :

- L'amélioration de la sécurité portuaire : Diagnostic des infrastructures
- La gestion du plan d'eau
- La modernisation des services

Thème	Equipement	Montant prévisionnel
Amélioration de la sécurité portuaire : Diagnostic des infrastructures		34 000
	Provision pour travaux	
	Etablissement d'un plan des réseaux	
	Isolation du garage	
	Installation de mâts d'éclairage	
Gestion du plan d'eau		30 407
	Remplacement des mouillages	
Modernisation des services		4 800
	Photocopieur	
	Licence logiciel de gestion des plans d'eau	
	Divers	
TOTAL GENERAL		69 207

4. Annexe

TABLEAU DE SYNTHÈSE DU PROJET DE BUDGET PRIMITIF 2022

SECTION D'EXPLOITATION			
	BP 2022		BP 2022
TOTAL DES DEPENSES	214 100	TOTAL DES RECETTES	214 100
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	65 453	70 - PRODUIT DU DOMAINE ET DES SERVICES	197 200
012 - CHARGES DE PERSONNEL	63 135	75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	16 900
022 - DEPENSES IMPREVUES	8 000,00		
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTES	5		
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	300		
69 - IMPOT SUR LES BENEFICES	8 000		
AUTOFINANCEMENT	69 207		
042 - OPERATIONS D'ORDRE DE SECTION A SECTION	65 000	042 - OPERATIONS D'ORDRE DE SECTION A SECTION	0
023 - VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	4 207		
SECTION D'INVESTISSEMENT			
TOTAL DES DEPENSES	76 707	TOTAL DES RECETTES	76 707
040 - OPERATIONS D'ORDRE SE SECTION A SECTION	0	AUTOFINANCEMENT	69 207
		042 - OPERATIONS D'ORDRE DE SECTION A SECTION	65 000
		023 - VIREMENT DE LA SECTION D'EXPLOITATION	4 207
16 - CAUTIONS	7 500	16 - CAUTIONS	7 500
EQUIPEMENT	69 207		
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	5 500		
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	63 707		

